

100
♀ ans
Femmes*
socialistes
suisses

MANIFESTE POUR UN SOCIALISME PLEINE- MENT FÉMINISTE

Papier de position des Femmes* socialistes suisses

Amendements 1 - 27



CONTENU

1	100 ans et toujours aussi présentes	3
2	L'exploitation économique des femmes*	5
2.1	L'exploitation économique multiple de la femme*	5
2.2	Les conditions de travail des femmes*	8
2.2.1	Le travail dans les branches où les salaires sont bas : les « professions féminines* » et la différence salariale dite « explicable »	8
2.2.2	Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence salariale dite « non explicable »	10
2.2.3	Le travail non rémunéré	11
2.2.4	La pauvreté des seniors est un phénomène féminin	11
2.3	Dans le système économique proposé, les femmes* doivent choisir entre la peste et le choléra..	12
2.4	Exigences « l'exploitation économique des femmes* »	13
2.4.1	35 heures comme temps de travail hebdomadaire normal avec un niveau de salaire constant pour toutes et tous	13
2.4.2	La rétribution du travail de soins	15
2.4.3	Investissements de l'État dans la prise en charge des enfants et l'assistance aux proches	17
2.4.4	Instaurer l'égalité salariale maintenant !	18
2.4.5	Un congé parental suffisant et identique pour tous !	20
2.4.6	Renforcement de l'AVS : une augmentation substantielle des rentes de vieillesse de manière à couvrir le minimum vital	20
2.4.7	Une égalité de traitement juridique indépendamment du statut civil	22
2.4.8	Un renforcement de l'économie féministe	22
2.4.9	Un renforcement de la présence des femmes* dans la vie politique	22
3	Le sexisme dans la société actuelle : oppression manifeste et oppression cachée	26
3.1	Le sexisme est une forme de domination	26
3.2	Pleinement intersectionnelle-s.....	28
3.3	Pour une sexualité librement choisie	29
3.4	Notre féminisme est un combat de libération	31
3.5	Nos exigences sur « le sexisme dans la société actuelle : oppression manifeste et oppression cachée »	31
3.5.1	No means No	31
3.5.2	La langue	31
3.5.3	Le mariage pour toutes et tous	31
3.5.4	De l'espace pour la sexualité alternative	32
3.5.5	Une identité sexuelle plus libre	33
3.5.6	La fin de la discrimination des personnes non hétérosexuelles	34
3.5.7	Halte à la discrimination et au rabaissement de la femme*	34
3.5.8	Protection et points d'accueil, femmes*/individus qui sont victimes de violence en raison de leur sexualité	35
3.5.9	Contre la stigmatisation de l'avortement	35
3.5.10	Une socialisation des enfants sans stéréotypes sexuels	36
3.5.11	D'avantage d'espaces réservés aux femmes* dans la société	36
3.5.12	Lutte contre la violence (à connotation) sexuelle sur le lieu de travail	37
4	Femmes, État et droits fondamentaux	37
4.1	Exclusion historique – les femmes comme citoyennes	37
4.2	Participation et influence politiques	38
4.3	Monopole étatique et droits fondamentaux.....	38
4.4	Politique de paix féministe	39
4.5	Exigences « femmes, état et droits fondamentaux »	40
4.5.1	Appliquer la convention d'Istanbul et faire mieux connaître celle-ci et le CEDEF (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes)	40
4.5.2	Lutter contre la violence sexospécifique à l'égard des femmes	40
4.5.3	Mettre en œuvre de la Convention d'Istanbul	40
4.5.4	Un statut de séjour indépendant (de celui) du partenaire en cas de violence domestique	41
4.5.5	Femmes en fuite	41

4.5.6	Les victimes de la traite des femmes et des êtres humains dans le cadre de la procédure d'asile	41
4.5.7	L'abrogation du service militaire obligatoire	42
4.5.8	L'intégration accrue et plus paritaire des femmes dans les processus de paix	43
5	Critique féministe à l'adresse du PS Suisse	43
5.1	Nos exigences « critique féministe à l'adresse du PS Suisse »	44
5.1.1	Plan d'action pour l'égalité	44
5.1.2	Davantage de ressources pour le travail féministe	45
5.1.3	Des études sur les questions qui concernent la politique de l'égalité	46
5.1.4	Dans les instances de direction du parti, les deux sexes doivent être représentés de façon équilibrée	46
5.1.5	Pas d'hommes du PS dans les panels strictement réservés aux hommes	47
5.1.6	Les discussions menées au sein du parti doivent porter la marque commune des femmes* et des hommes*	47
5.1.7	La prise en charge des enfants lors des Assemblées des délégué-e-s et des Congrès du PS	48
5.1.8	Une langue non sexiste	48

1 100 ANS ET TOUJOURS AUSSI PRÉSENTES

Qui croit que les Femmes* socialistes suisses ont vu le jour il y a 100 ans à partir de rien se trompe lourdement. La fondation de la « commission d'agitation des femmes », à l'intérieur du Parti socialiste, en 1917, contenait déjà toutes les lignes de conflit internes et externes qui nous occupent aujourd'hui encore. Dès le début se posait la question de la place et de l'importance des Femmes socialistes suisses : doivent-elles s'occuper avant tout des « préoccupations et souhaits des femmes » ? Ou bien doivent-elles œuvrer à ce que les femmes reçoivent les mêmes droits que les hommes ? Ou changer la société du tout au tout ?

Les Femmes* socialistes suisses ont 100 ans – le mouvement des ouvrières, duquel elles sont nées, est toutefois plus vieux.

Le mouvement syndical du 19^e siècle n'était pas le lieu de l'émancipation de la femme¹. Les femmes ont été vues comme des concurrentes sur le marché du travail, et majoritairement exclues des mouvements syndicalistes. Au lieu d'« un salaire égal pour un travail égal », les syndicats voulaient de bons salaires nourriciers, afin que les femmes puissent rester à la maison. Également, le travail des femmes a été envisagé exclusivement sous l'angle de la comptabilité entre vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, l'image que les camarades avaient des femmes différait à peine de celle qu'avait d'elles le camp bourgeois.

Contre vents et marées, les ouvrières, au 19^e siècle, se sont organisées en une entité de défense de leurs intérêts et se sont jointes, vers 1904, à l'Union syndicale suisse. Plus tard, les associations d'ouvrières ont été intégrées au PS et, malgré un nombre de membres croissant, dissoutes en 1917. À la place, le parti a créé la « commission d'agitation des femmes », et par là les Femmes socialistes suisses.

¹ <http://www.woz.ch/dossier-generalstreik/brot-geld-und-frauenstimmrecht>, vu le 07.06.2017

Le début avait donc tout d'une forme d'intégration et de « domestication ». Les représentations stéréotypées des rôles traversaient tous les domaines de l'existence, même le mouvement socialiste, mais cela est resté invisible pour les camarades. Ils s'intéressaient à l'égalité principalement pour savoir si elle pouvait être utile ou non au parti. Par ailleurs, les Femmes* socialistes suisses se sont encore et toujours vu déléguer le traitement des « thèmes relatifs aux femmes », desquels elles ont dû s'occuper du fait de « leur nature même ». « Par les femmes, pour les femmes », si l'on peut dire.

Dans ce contexte, pour les travailleuses socialistes du début du 20^e siècle, la politique relative à la situation des femmes et à la politique familiale n'était pas une priorité. Le droit de vote et d'éligibilité des femmes, par exemple, n'était pour elles pas une priorité – contrairement à ce qu'il était pour les femmes du camp bourgeois. Elles luttait pour le socialisme et contre l'exploitation et, par-là, pour un monde juste, dans lequel l'égalité serait une évidence. Elles considéraient les droits politiques comme inconsistants, parce qu'ils n'éliminaient ni les injustices fondamentales ni les rapports d'exploitation systém(at)iques.

1917 a été l'année de la Révolution russe, qui a ensuite aussi aidé le droit de vote des femmes à faire une percée décisive en Russie. À la suite de la Première Guerre mondiale, les femmes se sont aussi vu accorder des droits politiques dans d'autres pays. Le thème est ainsi devenu un sujet d'actualité aussi pour les camarades féminines. Dans le même temps, dans la tourmente de la guerre, les préoccupations des mères et des ménagères étaient toujours plus au centre des revendications des Femmes socialistes suisses. Les représentations stéréotypées des rôles ont aussi souvent contrecarré les projets des camarades féminines pendant leurs 100 ans d'histoire.

Même si la formation a toujours compté des femmes fortes et combatives, il y a eu chez les Femmes socialistes suisses, en tant qu'organisation, des dynamiques diverses. Tantôt bien-pensantes, tantôt anticonformistes. Tantôt correspondant à l'image et au rôle traditionnels de la femme dans la société, tantôt subversives et revendicatrices. Les Femmes socialistes suisses ont reçu une impulsion toute nouvelle dans les années 1970, lorsque de nombreuses femmes issues du mouvement féministe ont adhéré aux Femmes socialistes suisses.

Les Femmes socialistes suisses ont alors mis plusieurs questions sur la table, comme celles de savoir ce qu'est le pouvoir politique, qui doit l'exercer et pour atteindre quels objectifs, à l'intérieur du parti aussi. Conséquence : des luttes de plusieurs décennies entre les Femmes socialistes suisses et le parti, durant lesquelles les femmes ont beaucoup fait bouger les choses au sein du PS et n'ont cessé de s'en prendre au parti depuis la gauche.

Mais les Femmes socialistes suisses ont aussi dirigé leurs actions vers l'extérieur. Elles ont marqué de leur empreinte de nombreux débats sur l'égalité des femmes et la lutte en faveur d'une société féministe. Elles l'ont fait avec audace et esprit et sans équivoque. Les moments forts de leur combat ont été la journée de la grève des femmes et les protestations au sujet de la non-élection de Christiane Brunner, au début des années 1990. Des moments où de larges couches de la population ont pu être mobilisées et sont allées dans la rue manifester pour l'égalité. Mais ce n'est pas tout : le mérite de nombreux succès de la politique d'égalité revient aux Femmes socialistes suisses. L'AVS, le droit de vote des

femmes, le droit à l'avortement, la punissabilité de la violence conjugale et l'article sur l'égalité hommes-femmes n'auraient ainsi pas été introduits sans le travail politique des Femmes socialistes suisses.

Tout au long de leur histoire, les Femmes socialistes suisses n'ont cessé de se mouvoir dans le champ de tensions entre une « politique relative à la situation des femmes et politique familiale », d'une part, et un changement fondamental de la société, d'autre part. Cela constitue et a constitué non seulement un antagonisme, mais aussi un duo dont les deux éléments se conditionnent mutuellement : il n'y a de véritable changement social – selon les termes des camarades féminines d'il y a 100 ans, cela consisterait à obtenir la liberté, du pain et la paix pour tous – que si l'égalité des droits des femmes* est reconnue comme il se doit. En d'autres termes : les Femmes* socialistes suisses sont (aussi) aujourd'hui féministes et cela signifie que l'on doit questionner les rôles attribués selon les sexes dans la société, défendre les intérêts des femmes*, combattre le sexisme et changer les rapports sociaux existants et les structures du pouvoir.²

Nous dédions le présent papier de position à toutes les femmes* qui, au cours des 100 dernières années et même plus tôt, inlassablement et à leurs risques et périls, se sont engagées au sein du mouvement de gauche des ouvrières et au sein des Femmes* socialistes suisses en faveur de l'égalité des sexes et d'un monde réellement meilleur.

Elles l'ont fait en ne cessant de poser la question du pouvoir. C'est aussi ce que nous voulons faire dans le présent document – et cela en nous référant à l'histoire des Femmes socialistes suisses : il s'agit de revendications concrètes, mais aussi de visions à long terme. Dans une perspective féministe, nous mettons en lumière quelques champs politiques prioritaires et questionnons les structures de pouvoir qui s'en dégagent.

2 L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES*

2.1 L'exploitation économique multiple de la femme*

Au cours de leur existence, les femmes* travaillent autant, voire plus que les hommes³. Malgré cela, elles gagnent beaucoup moins que les hommes* et contrôlent, comparative-ment, à peine une petite partie de la fortune : à l'échelle mondiale, les femmes* reçoivent moins d'un quart du revenu (provenant d'une activité lucrative)⁴, sans même parler du re-

² Voir Amlinger, Fabienne (2014) : Im Vorzimmer zur Macht ? (Dans l'antichambre du pouvoir ?) Les organisations de femmes du PSS, du PLR et du PDC (de 1971 à 1995).

³ Office fédéral de la statistique (2016) :

Charge de travail moyenne pour travail rémunéré et travail domestique et familial, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017)

Pour les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013, on trouvera ici les valeurs moyennes suivantes :

- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans :

52.68 h par semaine

- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans :

52.93 h par semaine

- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans :

27.87 h par semaine

- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans :

21.75 h par semaine

⁴ <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>

venu du capital, car elles ne contrôlent que 1% de la fortune.⁵ Même dans les pays industrialisés, la lente tendance à bénéficier de plus de justice économique entre les sexes est depuis déjà un certain temps paralysée, et la Suisse n'est à cet égard pas une exception : en Suisse, les femmes* ne contrôlent pas un dixième⁶ de la fortune et elles reçoivent moins d'un quart du revenu total. Mais ce n'est pas tout : plus d'un tiers de toutes les femmes* suisses travaillant à plein temps gagnent moins de 4000 francs par mois et tout juste 7.5% gagnent plus de 8000 CHF par mois. C'est exactement l'inverse qui est valable pour les hommes : ici, il y a même plus d'hommes (plus de 16%) qui gagnent plus de 8000 CHF que d'hommes qui travaillent pour des (bas) salaires inférieurs à 4000 CHF (moins de 14%).⁷

Fort de ce constat, une question inéluctable se pose : même si les femmes* travaillent autant ou plus que les hommes, comment se fait-il qu'elles aient moins d'argent ? Les différences ne sont pas dues au hasard, mais s'expliquent par le mode de fonctionnement de notre système économique : alors que la plupart des gens, pour assurer leur subsistance, sont obligés de vendre leurs compétences pour obtenir un salaire, il y a une petite minorité de gens qui possèdent du capital et peuvent en vivre. Ces deux groupes sociaux ont des intérêts opposés. L'intérêt des premiers (avoir des salaires décents et des temps de travail convenables) s'oppose à celui des seconds, qui est de pouvoir atteindre une valeur ajoutée plus élevée grâce à leur propriété. Ce conflit ne se déroule pas dans le vide, mais à l'intérieur d'une société dans laquelle on fait la différence, par exemple, entre les sexes biologiques et entre les personnes de couleurs de peau ou de passeport différentes. De tels clivages sociaux rendent possibles des répartitions inégales du pouvoir, qui jouent à plein dans le conflit général entre une majorité de personnes non privilégiées et une minorité de personnes privilégiées. La discrimination historique envers les femmes* (et aussi les non-Blancs, et donc en particulier les femmes* non blanches) ne cesse d'être exacerbée par cette constellation et la main-d'œuvre féminine* est exploitée de multiples manières : premièrement, les femmes* travaillent dans des professions souvent grotesquement sous-payées en étant soumises à des conditions de travail difficiles, voire précaires, notamment dans le domaine de ce que l'on appelle le travail de care, par exemple dans les soins aux personnes malades ou âgées. Deuxièmement, les femmes* assument la plus grande part

⁵ http://www.huffingtonpost.com/2011/09/19/women-make-only-1-percent-wealth_n_969439.html

⁶ Vu qu'il n'existe pas de statistique suisse de l'Office fédéral de la statistique sur la fortune selon le sexe, le calcul doit se faire par extrapolation :

- Les entreprises contrôlent une grande partie de la fortune en Suisse, les femmes* ne sont toutefois représentées qu'à hauteur de 6% dans les organes suprêmes de ces entreprises, voir par exemple :

<http://www.20min.ch/finance/news/story/25135518> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

- En 2016, la fortune des 300 personnes les plus riches de Suisse est estimée à 613 milliards CHF. Les femmes en contrôlent environ 20 milliards CHF, donc à peine 3.5%, voir <http://www.bilanz.ch/300-Reichste-live> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

On peut supposer que ces proportions ne changent pas significativement pour les autres personnes ayant une grande fortune.

- En 2014, les femmes détiennent seulement 30% de l'ensemble de l'avoir de vieillesse placé dans les caisses de pension (66 milliards CHF sur 219 milliards CHF) (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/prevoyance-professionnelle/cotisations.assetdetail.2905802.html>, dernière mise à jour : le 12 juillet 2017).

Cela signifie que la part de la fortune détenue par les personnes à faible et moyen revenu est trop petite pour compenser la part très basse « contrôlée » par la fortune des sociétés et les grandes fortunes de telle façon qu'elle atteigne plus de 10%.

⁷ Office fédéral de la statistique (2016) : *Distribution statistique (salaire net mensuel), personnes employées à temps plein et à temps partiel selon les classes de niveau salarial – secteur privé et secteur public réunis – Suisse*, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.327851.html> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017). La période représentée est : 2006, 2008, 2010, 2012, 2014.

du travail d'éducation, de prise en charge, domestique et familiale non rémunéré. Alors qu'il ne serait pas du tout possible, sans ce travail de reproduction et ce travail de care, de postuler que c'est le nombre de 42 heures par semaine qui correspond à un taux de 100% de travail salarié, ces activités ne sont la plupart du temps même pas considérées comme du travail au sens propre.⁸ Troisièmement, les femmes* sont aussi plus mal payées que les hommes* lorsqu'elles travaillent dans des professions où les salaires sont élevés. Les systèmes de salaire au mérite, les bonus et les gratifications, par exemple, ont des conséquences négatives sur l'égalité salariale, y compris dans la fonction publique. Plus le montant du salaire fait l'objet de négociations, moins les femmes* gagnent, comparativement aux hommes*, lorsqu'elles occupent le même poste. Ici, le problème réside aussi dans les doubles standards : si les femmes négocient en se montrant exigeantes, elles sont considérées comme agressives et antipathiques. Si elles ne négocient que peu, on leur reproche d'être faibles. Dans les deux cas, elles n'obtiennent généralement pas un salaire plus équitable.⁹ Quatrièmement, les femmes gagnent dans l'ensemble moins dès qu'elles se marient, et l'inégalité salariale augmente encore dès que la femme a des enfants¹⁰. Pour les hommes, l'état civil et la famille n'ont aucune influence négative sur l'évolution du salaire. Cinquièmement, après la fin de leur vie active, soit à partir de 64/65 ans, les femmes* effectuent plus de travail (la plupart du temps non rémunéré) que les hommes* et sont,

⁸ Le discours féministe utilise comme instruments de travail tant le concept de « travail de reproduction » que celui de « travail de care ». Il n'est pas possible de présenter ici une analyse complète de ces deux concepts, car cela déborderait le cadre du présent papier. Une explication sommaire en est toutefois donnée ici : le « travail de reproduction » désigne d'une part toutes les activités qui sont nécessaires pour que l'actuel système de notre société basée sur le travail salarié puisse être maintenu. Il est ici capital de souligner que ce système ne se maintient pas simplement de lui-même, mais qu'il implique du travail. Par exemple : du travail pour produire des denrées alimentaires et les préparer, du travail pour gérer le ménage, laver les habits, élever les enfants, etc. Une partie de ce travail a beaucoup à voir avec le fait de prêter assistance. Par exemple, il n'est pas suffisant de donner aux enfants à manger et un toit. Ils ont aussi besoin de soutien émotionnel pour grandir et devenir des personnes qui plus tard, dans la sphère économique et de façon générale, pourront faire preuve d'assurance. Il en va de même pour les soins apportés aux personnes gravement malades. En effet, il ne suffit pas de prendre soin d'elles seulement du point de vue médical : elles ont aussi besoin d'attention pour pouvoir recouvrer la santé. Il existe aussi du travail de reproduction qui n'ont rien à voir avec le travail de care, comme par exemple quand il faut peller la neige ou remplir sa feuille d'impôts, ou encore faire son jardin etc. D'autres aspects du travail de reproduction ne sont en revanche pas liés à l'assistance. Par exemple : préparer le déménagement ou fabriquer des denrées alimentaires. Le travail de soins, en revanche, comprend des activités qui ont pour particularité de se distinguer, du point de vue du contenu, en ceci qu'ils ont quelque chose à voir avec l'assistance. Cela signifie que le terme a une définition bien précise quant au fond. Comme déjà vu plus haut, des parties importantes du travail de reproduction – donc du travail qui est nécessaire pour maintenir la société – consistent en du travail de care, par exemple la prise en charge des enfants. Le concept de travail de care montre que de telles activités de reproduction ne sont pas purement mécaniques, mais qu'elles sont très exigeantes émotionnellement et psychiquement pour les personnes qui les mènent à bien. Le concept de travail de care va aussi au-delà de la reproduction de la société en ce qu'il postule, à titre normatif : dans une société d'êtres humains, l'assistance et l'attention ne sont pas seulement un moyen de maintenir un système économique. Plutôt, le care est une valeur en soi, autrement dit quelque chose que nous, en tant que société, devrions fabriquer (donc produire), et pas seulement un moyen de parvenir à une fin (reproduction). Dans le contexte présenté, cela peut par exemple signifier que nous n'abandonnons pas à leur sort des personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques ou mortelles, mais qu'il est nécessaire de faire un travail social consistant à prendre soin d'elles et de leur permettre ainsi de mener une vie décente compte tenu de leur cadre et de leurs conditions de vie. Envisagé à long terme, le concept de care, dans son idée maîtresse, va au-delà du contexte de vie de tout un chacun et postule ceci : vu que nous sommes des êtres humains et étant donné que le fait de prendre soin l'un de l'autre est ancré dans notre nature profonde, nous avons besoin d'une autre économie et d'une autre société, où le centre d'intérêt principal est l'être humain et ses besoins, et non le profit. Les deux concepts sont utilisés dans le présent papier, car nous abordons ici les deux aspects : d'une part pour démontrer que l'importance économique du travail qui est souvent effectué par des femmes* est sous-estimée et que les femmes*, entre autres pour cette raison, ne participent qu'insuffisamment aux retombées du travail de la société dans son ensemble. Elles ont de ce fait moins de salaire, moins de fortune et souvent aussi moins de temps libre. D'autre part, nous postulons que l'importance des actes bienveillants à l'égard de soi-même et envers les autres reçoit trop peu de reconnaissance sociale.

⁹ <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/karriere/femmes-stecken-in-der-Falle-story/25084865>

¹⁰ Voir http://www.ffg.zh.ch/internet/justiz_inneres/ffg/de/erwerbsleben/lohngleichheit/lohnstudie.html

compte tenu de leurs conditions de vie professionnelle pendant les années consacrées au travail rémunéré, simultanément plus pauvres que les hommes*.

2.2 Les conditions de travail des femmes*

2.2.1 Le travail dans les branches où les salaires sont bas : les « professions féminines* » et la différence salariale dite « explicable »

Le travail effectué dans notre société est réparti inégalement entre les femmes* et les hommes*. La seule différenciation entre professions typiquement féminines* et professions typiquement masculines* suffit à mettre en lumière la différence de reconnaissance sociale dont jouissent ces activités au détriment des femmes*. D'une part, les femmes* travaillent plutôt dans les professions qui sont en lien avec l'assistance, par exemple dans les soins, la prise en charge, l'éducation (ce que l'on appelle le travail de care). D'autre part, elles exercent souvent des activités qui sont considérées comme moins complexes et qui sont moins valorisées par la société, par exemple dans la vente ou l'assistance. Bon nombre de ces activités sont en adéquation avec les caractéristiques et les qualités que l'on prête aux femmes*, telles que la sollicitude et la fiabilité administrative. Ces prestations et services sont certes appréciés dans notre société, mais ils sont considérés comme « allant de soi », parce qu'ils font appel à des qualités et dispositions supposément innées des femmes. Ils sont par conséquent aussi moins rétribués.

Indépendamment du fait qu'il est extrêmement problématique de prétendre que les femmes* et les hommes* auraient, comme groupes définis par leur sexe, des propriétés différentes par nature, on ne se rend souvent pas compte que le degré de complexité est souvent très élevé justement dans ce que l'on appelle les « professions typiquement féminines* ». La plupart de ces travaux ne sont pas seulement liés à une charge physique et mentale, mais avant tout émotionnelle. Non, ils comportent aussi une charge multiple, où beaucoup de choses doivent être présentes à l'esprit à la fois pour que finalement tout fonctionne.

L'« amputation » du salaire mensuel des femmes, qui (en sus de quelques autres facteurs, comme le niveau de formation et l'ancienneté,) s'explique dans une large mesure par le fait que les femmes* travaillent en majorité dans les « professions féminines », est appelée dans le jargon spécialisé différence salariale « explicable »¹¹ et s'élevait à 10.6%¹² en 2012.

¹¹ Dans l'analyse de l'enquête sur la structure des salaires 2012 de l'Office fédéral de la statistique, les causes suivantes de la différence salariale entre femmes* et hommes* sont considérées comme objectivement explicables :

- Caractéristiques de qualification (âge, ancienneté, formation)
- Caractéristiques personnelles (état civil, nationalité)
- Caractéristiques liées à la place de travail (situation professionnelle, profession exercée),
- Caractéristiques spécifiques de l'entreprise (taille de l'entreprise, appartenance à la branche, région) et
- Autres caractéristiques ayant trait au salaire (taux d'occupation, éléments salariaux supplémentaires, comme bonus etc.)

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), p. 44.

¹² Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Cette terminologie est toutefois problématique, parce que cette différence est qualifiée d'« explicable ». Or, cette différence salariale « explicable » repose sur des causes qui ne sont aucunement « naturelles » ni « axiomatiques », mais en particulier sur en particulier sur les comportements sociaux suivants : premièrement, dans notre société est suggérée une différence claire entre aptitudes prétendument féminines et aptitudes prétendument masculines, bien que la science conteste énergiquement l'existence réelle de cette différence). Deuxièmement, les aptitudes « typiquement féminines » sont moins valorisées, parce qu'elles sont considérées comme allant de soi et comme moins productives. Troisièmement, les femmes* et les hommes* sont socialisés différemment dès le plus jeune âge. Sur la base de telles définitions, cela signifie par exemple que les femmes* choisiraient souvent les « mauvaises » professions et seraient par conséquent elles-mêmes responsables du fait qu'elles gagnent moins.

Les branches dans lesquelles les femmes* sont plus représentées ne sont historiquement pas du tout ou que peu syndiquées (par exemple : le degré d'organisation en syndicats est de 7% dans les soins, contre 70% dans la construction) et il y a de multiples raisons à cela. Historiquement parlant, l'affiliation à des syndicats a été pendant longtemps un phénomène largement masculin. L'idée des syndicats était en premier lieu de renforcer le salaire nourricier, et par là de donner à la femme la possibilité de rester à la maison. Ce n'est donc pas non plus un hasard si le SSP (Syndicat suisse des services publics), par exemple, s'est opposé à l'admission des femmes comme conductrices de tramway. Les femmes étaient aussi considérées dans ce contexte justement comme une concurrence. Par ailleurs, les syndicats ne sont pas des îlots, et l'on y retrouve aussi la différenciation sociale générale entre femme* et homme*, et donc l'application correspondante de critères d'évaluation inégaux. En outre, il y avait et il y a une autre raison au bas degré d'organisation dans les professions féminines*, entre autres 1) les conditions d'emploi précaires, qui mènent/ont mené à des frais de personnel élevés pour les syndicats, 2) les faibles cotisations à attendre des membres, parce que de nombreuses femmes*, dans ces professions, sont employées à temps partiel et/ou ont un statut très précaire, 3) l'absence de tradition syndicale historique, parce que le travail de care a été effectué en privé, au sein du ménage, ou que les hôpitaux relevaient de la responsabilité d'organes publics et 4) l'organisation des femmes* en syndicats n'avait pendant longtemps pas d'intérêt, en termes de politique de pouvoir, comparativement aux branches typiquement masculines, qui contribuaient pour une part considérable à la création de valeur.

Il s'ensuit que les développements survenus sur le marché du travail qui concernent plus spécifiquement les femmes* ont en partie été remarqués trop tard. Par exemple la tendance à la privatisation et à la recherche de profit dans les hôpitaux, les homes pour personnes âgées et les établissements médico-sociaux. Il en a résulté et il en résulte des con-

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), s. II.

ditions de travail inacceptables pour les femmes* : en plus de la faible rémunération, les entreprises employant majoritairement des femmes* exigent toujours plus souvent une énorme flexibilité et génèrent par de prétendues mesures d'augmentation de l'efficacité une charge de travail préjudiciable à la santé. Une protestation face à une telle situation, comme nous en avons déjà vu sur des chantiers et dans les entreprises industrielles, n'a à ce jour que peu de chances d'atteindre sa cible en raison du faible degré d'organisation syndicale et du refus d'écouter la partie syndicale dans les soins privés. La protection des employés que les syndicats ont pu obtenir dans les branches des professions typiquement masculines et qui peut éviter partiellement les pires débordements capitalistes est donc insuffisante dans de nombreuses « professions de femmes* ». Cela est d'autant plus préoccupant qu'il est fort probable que les secteurs de l'éducation et du care vont se développer et gagner en signification à l'avenir.

2.2.2 Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence salariale dite « non explicable »

Les femmes*, relativement peu nombreuses, qui travaillent dans des branches bien rémunérées et qui n'ont pas à s'occuper d'enfants ni de proches, à qui leur situation financière permet de déléguer ce travail à des tiers, sont elles aussi soumises à de grandes discriminations. Sur le marché du travail rémunéré, on trouve dans la plupart des branches bien payées et au niveau des fonctions de cadre surtout des hommes*, lesquels n'admettent, structurellement, que difficilement les femmes*. Du fait de l'existence de structures informelles auxquelles les femmes* n'ont pas accès historiquement (confréries d'hommes) ou physiquement (toilettes pour hommes), elles se heurtent fréquemment, tôt ou tard, à un plafond de verre. Celui-ci est renforcé par le désir de faire perdurer des structures qui étaient normales pendant longtemps, mais qui devraient toutefois, du fait de la diversité croissante et par la force des choses, connaître des changements. En continuité de cela, le manque de représentation des femmes* dans les branches bien rémunérées diffuse l'image que « les femmes* n'ont rien à y faire », et sans soutien ciblé des femmes*, cela ne va pas changer non plus. Un changement de culture d'entreprise implique beaucoup d'aménagements et se heurte généralement à de fortes résistances. Et même si les femmes* mènent, contre vents et marées, une belle carrière grâce à leur travail, elles ne sont généralement, en fin de compte, pas non plus pleinement reconnues pour cela. Car ces femmes* gagnent – à qualification égale et à profession égale – en moyenne 7.7 milliards de francs ou 8.3%¹³ de moins par an que les hommes. Cette différence salariale dite « non explicable »¹⁴ n'existe que parce que la femme* est femme* et que les femmes* sont « moins valorisées » par la société.

¹³ Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) : Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012. Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), p. I.

¹⁴ Contrairement à la différence salariale prétendument explicable exposée ci-dessus, il est maintenant ici question de différences qui « ne [peuvent] pas être expliquées par des différences structurelles ». Les différences structurelles,

2.2.3 Le travail non rémunéré

Les femmes exercent souvent – mais pas seulement à l'intérieur du marché du travail – des activités plus mal payées que les hommes, mais elles assument aussi la partie de loin la plus grande du travail domestique vital, mais non rémunéré, dans la prise en charge des enfants et dans les soins apportés aux proches : selon l'Office fédéral de la statistique, les femmes ont accompli en 2013 62% du travail non rémunéré et 38% du travail rémunéré. Dans toute la Suisse, le temps consacré au travail non rémunéré dépasse celui du travail rémunéré. En 2013, en Suisse, ce sont ainsi 8,7 milliards d'heures de travail non rémunéré et 7,7 milliards d'heures de travail rémunéré qui ont été effectuées, autrement dit 14% de plus de travail non rémunéré que de travail rémunéré. L'Office fédéral de la statistique estime la valeur monétaire de ce travail non rémunéré effectué en 2013 à 401 milliards de francs.¹⁵ Le système du travail à plein temps rémunéré, calculé sur la base d'une semaine normative de 42 heures, ne fonctionne que grâce à ce travail non rémunéré supplémentaire accompli en majorité par les femmes*.

2.2.4 La pauvreté des seniors est un phénomène féminin

La discrimination envers les femmes* continue au moment du départ à la retraite. Moins de salaire obtenu par le travail rémunéré signifie moins de versements dans le 1^{er} pilier et le 2^e pilier, et moins de chances de cotiser à titre privé dans le 3^e pilier. Aujourd'hui encore, 40 % des femmes* n'ont pas de 2^e pilier¹⁶.

L'inégalité marquée dans le contrôle de la fortune contribue de plus au fait que la pauvreté des seniors touche beaucoup plus souvent les femmes*.¹⁷ Les mécanismes compensateurs à l'œuvre dans l'AVS atténuent certes un peu l'inégalité entre les sexes, mais l'effet est de loin insuffisant. En particulier, l'AVS, sous sa forme actuelle, est dans l'impossibilité de compenser la situation très délicate qui prévaut en matière de prétentions au titre du 2^e pilier et d'autres actifs. En Suisse, les femmes touchent 40% de moins de rentes de vieillesse que les hommes. Le nombre de femmes qui sont dépendantes de la pratique de l'aide sociale (PC) après évaluation de leurs besoins correspond au double de celui des hommes vivant dans la même situation, et la vie après le départ à la retraite est pour beau-

comme expliqué ci-dessus, sont définies comme des « différences en ce qui concerne la qualification (âge, ancienneté, formation), les caractéristiques personnelles (état civil, statut de séjour), la situation professionnelle et la profession exercée (ségrégation verticale ou horizontale), l'appartenance à la branche, la taille de l'entreprise, les différences régionales ou l'accès distinct aux postes comportant des spécificités de rémunération supplémentaires, comme les primes, les bonus, etc. » Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) : Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012. Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour: le 13 juillet 2017), p. 44-45.

¹⁵ Office fédéral de la statistique (2015) : *Compte satellite de production des ménages 2013 La valeur du travail non rémunéré se monte à 401 milliards de franc*, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.39788.html>

(dernière mise à jour : le 7 juillet 2017

¹⁶ <https://www.srf.ch/news/schweiz/38-prozent-aller-frauen-haben-keine-pensionskasse>

¹⁷ <https://www.srf.ch/news/schweiz/altersarmut-ist-weiblich>

coup synonyme, avant tout, de renonciation, laquelle s'étend même jusqu'aux choses quotidiennes, comme la mobilité ou la participation à la vie culturelle.

2.3 Dans le système économique proposé, les femmes* doivent choisir entre la peste et le choléra

Dans notre système économique capitaliste, tous les choix de vie qui se présentent aux femmes* sont peu ragoûtants : elles peuvent accomplir le travail de production et le travail de reproduction dans leur intégralité et ainsi travailler près de 70 heures¹⁸, avec un risque considérable pour leur santé. Elles peuvent travailler dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel et, à côté de cela, assumer le travail de reproduction – qui peut lui aussi équivaloir à nettement plus de 42 heures de travail par semaine et impliquer des pertes et des désavantages financiers considérables en ce qui concerne toutes les assurances sociales. Ou bien : elles peuvent être actives dans le cadre d'un contrat d'engagement à 100% bien payé et faire en sorte que le travail de reproduction soit délégué à d'autres. Or, seules les personnes des couches moyenne et supérieure peuvent se payer cette délégalation du travail de reproduction. Ce sont alors certes d'autres femmes, mais là encore des femmes*, qui assument ce travail, fréquemment des femmes* d'un certain âge (souvent des grands-mères)¹⁹ ou des femmes* issues de la migration provenant de couches sociales défavorisées.²⁰ La solution mène donc de nouveau à la discrimination et à la pauvreté. Le problème est simplement déplacé et les hommes sont par-là exonérés de la responsabilité d'assumer leur part du travail de garde des enfants et des travaux domestiques.

La problématique que cette structure économique entraîne dans son sillage pour les femmes* est, depuis quelque temps, encore reliée à une politique d'austérité néolibérale toujours plus forte : invoquant l'argument selon lequel l'on doit lutter contre l'endettement de l'État, les partis bourgeois exigent depuis quelques décennies que l'on se serre encore la ceinture, donc que l'on réduise les dépenses des pouvoirs publics. Cette logique est, premièrement, problématique dans son principe même : les États sont « envisagés » de la même façon que les entreprises privées, dont le bilan doit être équilibré si elles ne veulent pas courir le risque de devenir insolvables. L'économie publique fonctionne toutefois selon ses propres mécanismes : les investissements étatiques dans l'infrastructure, la formation, le système social et le système de santé, etc., portent leurs fruits, d'autant plus que cela a tendance à augmenter la productivité du secteur privé. Donc, si l'on prétend que les coupes sont un devoir nécessaire, alors cette rhétorique cache ce que l'injonction

¹⁸ Office fédéral de la statistique (2016) :

Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017).

On constate que les femmes* vivant seules et dont le plus jeune enfant a entre 0 et 7 ans travaillent en moyenne 72.2 heures par semaine. Les femmes* dont le plus jeune enfant a entre 7 et 15 ans travaillent en moyenne 67 heures.

¹⁹ Office fédéral de la statistique (2016) : *Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial*, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017) On constate que les femmes âgées de plus de 64/65 ans pendant les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013 accomplissent en moyenne 26.75 heures de travail non rémunéré par semaine.

²⁰ Schilliger, Sarah (2015): *Globalisierte Care-Arrangements in Schweizer Privathaushalten*, in: Nadai, Eva; Nollert, Michael (Hg.): *Geschlechterverhältnisse im Post-, - Wohlfahrtsstaat*. Beltz-Juventa, p. 154-175.

d'économiser est en réalité : le choix politique de donner la priorité à la diminution des coûts et des prestations.

Deuxièmement, les effets de telles mesures de démantèlement ne sont pas neutres. Si, par exemple, les offres de prise en charge des enfants étatiques ou subventionnées par l'État sont supprimées ou renchéries pour celles et ceux qui y font appel, cela a pour conséquence, tendanciellement, un retour à des structures familiales plus traditionnelles²¹, d'autant plus qu'il vaut moins la peine ou qu'il ne vaut plus du tout la peine, entre autres du fait des salaires moins élevés des femmes*, que les deux parents exercent une activité rémunérée. Cela est socialement problématique, parce que l'on renforce ainsi les représentations traditionnelles des rôles associés à un sexe au lieu de se donner le pouvoir de continuer de s'en départir. Du point de vue de l'économie publique, il est en outre problématique que les femmes* bien formées doivent rester éloignées du travail rémunéré et que l'on supprime des postes d'employés publics et d'employées publiques qui agissent comme des boosteurs de l'économie publique. Du point de vue de la liberté personnelle, il n'est pas envisageable qu'il soit financièrement peu attractif, pour les femmes* et les hommes*, d'exercer une activité rémunérée, lorsqu'ils le souhaitent.

La promesse libérale d'obtenir plus d'égalité par l'intégration des femmes* dans le marché du travail rémunéré se révèle creuse : même plus de 40 ans après l'entrée en vigueur de la modification législative qui les a autorisées à exercer une activité lucrative sans l'accord de leur époux, les femmes* continuent d'avoir moins de libertés et sont financièrement moins bien loties que les hommes*.

2.4 Exigences « l'exploitation économique des femmes* »

2.4.1 35 heures comme temps de travail hebdomadaire normal avec un niveau de salaire constant pour toutes et tous

Le travail rémunéré ne permet de loin pas, à lui seul, de jouir d'une bonne qualité de vie. Tous les individus, tous les membres d'une société ont le besoin et le droit de nouer et de vivre des relations familiales et des relations d'amitié, de se développer et de se réaliser. Ou encore de participer à la vie de leur environnement immédiat et plus lointain en s'investissant. Dans l'autre sens, chaque être humain devrait aussi avoir le droit d'exercer une activité rémunérée épanouissante et gratifiante. Pour que cela soit possible, il faut une répartition équitable du travail rémunéré et du revenu qui lui est lié. Chaque personne adulte devrait avoir la possibilité d'accéder, par du travail rémunéré, à l'indépendance économique et de pouvoir participer à tous les aspects de la vie en société. Sur cette question, les femmes* sont dans notre société considérablement désavantagées et il n'y a pas de signes d'amélioration depuis longtemps. Pour surmonter cette discrimination, une politique des petits pas et des corrections sporadiques des injustices ne suffit pas. Il faut au contraire opérer un changement radical du travail et de l'activité professionnelle rémunérée dans notre société. Le plus court chemin vers une plus juste répartition de l'activité lucrative et du travail de reproduction est la répartition de ces deux tâches sur le plus grand

²¹ http://m.tagesspiegel.de/wissen/finanzkrise-et-feminismus-frauen-zahlen-den-noch-hoeheren-preis/12081102.html?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.ch%2F (dernière mise à jour : le 19 juillet 2017)

nombre de têtes possible et l'étape la plus importante sur cette voie est la réduction drastique – à une semaine de 35 heures – du temps de travail rémunéré nécessaire. Cela permettra aux hommes et aux femmes de s'insérer sur le marché du travail. Aujourd'hui, les semaines de travail usuelles de 42 heures obligent quasiment les couples ayant des enfants à charger un-e partenaire* de l'entièreté du travail reproductif et celui du care, à travailler à temps partiel ou encore à externaliser entièrement ses tâches. Une semaine de 35 heures permettrait aux hommes* et aux femmes* de participer à la vie active tout en effectuant les tâches nécessaires dans le domaine du care et de la reproduction. Cela aurait pour conséquence la suppression de l'origine principale des inégalités sur le marché du travail. Il y aura également un volume de travail disponible plus conséquent.

Sous l'angle historique, l'exigence d'une réduction du temps de travail sans réduction de salaire est pour les travailleuses* d'une grande importance. Qui décide combien de temps et dans quel but nous travaillons ? Et qu'est-ce qui est considéré comme du travail ? Est-ce le marché qui le définit ou nous, les acteurs humains de celui-ci ? Une diminution du temps de travail sans réduction des salaires change sensiblement les conditions de vie matérielles des personnes. C'est la base pour que l'on puisse imaginer et envisager de façon véritablement collective des changements de plus grande portée, par exemple une organisation plus fortement communautaire-coopérative plutôt que privée-compétitive. En 1889, la 2^e Internationale a ainsi proclamé le 1^{er} Mai jour de lutte du mouvement des travailleurs* en mémoire des conflits ouvriers de Chicago de 1886. Aujourd'hui, nous connaissons encore pour la journée de travail (d'un peu plus) de 8 heures, malgré une hausse considérable de la productivité. Flexibilisation et densification, changements structurels du monde du travail ainsi que la société numérique mettent de plus en plus les salarié-e-s sous pression. Tout particulièrement les effets de la révolution numérique touchent un panel très large de salarié-e-s. Si des mesures politiques ne sont pas prises pour répartir le travail sur plus d'épaules, nous risquons de mettre en danger la cohésion sociale car de plus en plus de personnes sont menacées par la relégation sociale ainsi que le chômage.

Parallèlement au mouvement des ouvrières*, c'est toutefois aussi le mouvement féministe qui n'a cessé d'exiger une forte réduction du travail rémunéré. Notamment parce que ces féministes* voulaient ou veulent obtenir que le travail de reproduction soit lui aussi reconnu comme du travail nécessaire socialement. Après la non-élection de Christiane Brunner, en 1993, un groupe de travail des Femmes socialistes suisses baptisé « Redistribution du travail » est lui aussi parti du principe que le « droit à la participation au travail rémunéré », alors inscrit depuis peu dans la Constitution, doit signifier qu'il faut redistribuer d'une façon totalement nouvelle le travail rémunéré et le travail non rémunéré. Dans sa proposition, ce groupe de travail estime qu'une répartition équitable du travail rémunéré et du travail non rémunéré nécessiterait une semaine de 35 heures, soit une journée d'activité professionnelle de 5 heures pour tous.²² Nous sommes bien loin d'un tel nombre d'heures : depuis les années 1960, la productivité en Suisse a doublé. En revanche, le temps de travail est allé jusqu'à augmenter. En l'occurrence, une réduction du temps de travail ne diminuerait pas le volume de travail disponible sur le marché du travail : elle le maintiendrait au même niveau. Ainsi, 6.46 milliards d'heures de travail ont été effectuées en Suisse en 2006. Ré-

²² Olympe (1995)

parti entre les 4.6 millions de personnes âgées de 20 à 65 ans en Suisse, cela fait 1404 heures annuelles, à savoir 29 heures hebdomadaires pour 48 semaines de travail. Depuis 2006, la productivité a encore une fois augmenté : pour 25 heures de travail rémunéré par semaine et par tête, le volume de travail reste le même.²³ Pourquoi ces chiffres ? Parce qu'une telle répartition des différents travaux nécessaires socialement entraîne une participation quasi complète des deux sexes au marché du travail et remédie ainsi à l'absence, souvent déplorée, des femmes* suisses bien formées sur le marché du travail. En plus de cet argument économique pertinent, une semaine de 25 heures d'activité professionnelle procure aussi à toutes les personnes assez de temps et l'occasion de participer, à côté du travail rémunéré, aux autres tâches socialement nécessaires, en particulier le travail de care.

A-1; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloch, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: dans toute la section 2.4.1, remplacer 35 heures par 25 heures

Begründung: Unser Ziel ist eine Gesellschaft und eine Wirtschaft, die sich an den Bedürfnissen der 99% orientiert und nicht am Profit des reichsten Prozent. Um die Bedürfnisse der Menschen zu decken reichen 25 Stunden Arbeit in der Woche, wie bereits im Papier aufgezeigt. Wir werden immer wie produktiver, diese Produktivität aber bleibt in den Händen wenige. Eine radikale Arbeitszeitverkürzung bei gleichbleibendem Lohn ist eine Rückverteilung dieser Produktivität.

Proposition du Comité directeur : rejet

Motif : Le mouvement socialiste s'est depuis toujours battu pour une réduction du temps de travail. La demande d'avoir une journée de 8 heures a été déposée, il y a tout juste 100 ans, dans le cadre de la Grève générale. En ce sens, la revendication des Femmes* socialistes visant une semaine de 35 heures va dans la bonne direction et le Comité directeur peut s'y rallier. Ce thème sera discuté plus en profondeur dans le cadre de la mise à jour du concept économique du PS. Derrière cette revendication, une discussion fondamentale doit être menée sur la répartition et la transmission des gains de productivité, sur les proportions des salaires et des gains, autrement dit, sur la question incontournable de la répartition. Au cours des dernières décennies, le développement des revenus du travail et des revenus de la fortune s'est clairement effectué dans la mauvaise direction. Tous les aspects de cette discussion doivent être menés de manière générale, puis dans le contexte du travail sur le nouveau concept économique.

En conséquence, le Comité directeur recommande le rejet de la baisse du temps de travail à 25 heures par semaine. Pour une requête d'une telle portée, il manque simplement les bases argumentatives et les explications détaillées. Importante est par exemple la condition que les réductions du temps de travail ne doivent pas servir à remplacer de bons services de « care » publics pour lesquels de bons salaires sont versés. Mais ce travail de « care » doit être financé. En ce qui concerne la demande que le temps de travail soit réduit de 40%, une question se pose par ail-

²³ Werner Vontobel (2008): 25 Stunden sind genug. (25 heures suffisent) Zeitpunkt (95), p. 27.

leurs : qui assumerait cette part de travail ? Ou bien doit-on simplement la laisser tomber ? Qu'est-ce que cela impliquerait pour l'économie suisse ? Des délocalisations massives de prestations de travail à l'étranger devraient-elles être envisagées ? Ou une arrivée de forces de travail exogènes en conséquence ?

Mais, pour le socialisme, il est de mise de prendre de telles décisions en faisant preuve d'un grand sens des responsabilités, en concertation avec les partenaires sociaux et dans le cadre d'une analyse globale cohérente, afin que les places de travail et le plein emploi ne soient pas mis en péril et que la sécurité sociale et la sécurité de la prospérité soient préservées.

2.4.2 La rétribution du travail de soins

L'on ne doit toutefois pas se contenter d'aspirer au changement radical. Les femmes sont aujourd'hui et au quotidien discriminées et ont, maintenant déjà, mérité de connaître une amélioration durable de leurs conditions de vie. Un premier pas dans cette direction peut consister à les payer pour le travail de care, jusqu'à présent totalement non rémunéré et donc pas non plus reconnu dans notre société. Un exemple de la façon dont cela peut se passer est la reconnaissance de ce que l'on appelle les « bonifications pour tâches éducatives » lors du calcul des rentes AVS, qui est actuellement beaucoup trop basses et qui vient trop tard. De plus, il est nécessaire de rétribuer équitablement le travail de care payé. Les employeurs doivent de toute urgence augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et engager suffisamment de personnel. L'État doit empêcher que des professions entières ne soient soumises à un dogme néolibéral qui soit applicable seulement au détriment de la main-d'œuvre. Conjointement avec les employées*, les syndicats doivent enfin procéder à des sérieuses tentatives d'apporter des améliorations. L'État doit procéder aux investissements tournés vers l'avenir, nécessaires à l'aménagement de places de travail de haute valeur qualitative qui sont indispensables à la société.

A-2; Comité directeur : apporter des précisions à l'exigence 2.4.2

Forderung 2.4.2 Neu: **Bezahlung von Care-Arbeit Bessere Abgeltung von Care-Arbeit**

Es genügt aber nicht, einen radikalen Wandel anzustreben. Frauen sind heute und täglich benachteiligt und haben entsprechend eine Verbesserung ihrer Lebensumstände verdient. Ein erster Schritt dahin kann ~~ein Lohn Care-Arbeit sein~~ die landesweite Einführung von Betreuungszulagen für Care-Arbeit sein, wie sie bereits in gewissen Kantonen und Gemeinden bestehen. Bei der Einführung solch neuer Modelle zur Abgeltung oder Teilabgeltung der unbezahlten Care-Arbeit muss aber darauf geachtet werden, dass sie nicht zu neuen prekären Arbeitsverhältnissen und massiven neuen Abhängigkeiten führen. Gleichzeitig braucht es einen Ausbau bereits bestehender Forderungen nach Elternzeit, Care- oder Pflege-Urlaub, Care-Sabbaticals oder weiterer unterstützender Massnahmen. Eine weitere Möglichkeit einer besseren Abgeltung der nicht bezahlten Care-Arbeit besteht in den Sozialwerken, vor allem in der 2. Säule. Das AHV-Gesetz sieht bereits heute Betreuungsgut-*

schriften vor, wenn eine Person Anspruch auf mindestens eine mittlere Hilfslosigkeit betreut wird. Analog den Ein-Beispiel dafür sind die sogenannten Erziehungsgutschriften bei der Berechnung der AHV-Renten, welche jedoch aktuell viel zu tief ausfällt und zu spät kommt ausfallen und zu spät kommen, muss die Ausweitung und Erhöhung der so genannten Betreuungsgutschriften in der 2. Säule für geleistete Care-Arbeit erwogen werden.

Proposition du Comité directeur : acceptation

Motif : la reconnaissance du travail de care rémunéré et non rémunéré est une préoccupation centrale du socialisme. Le Comité directeur juge par conséquent important de faire en sorte que cette requête soit précisée.

2.4.3 Investissements de l'État dans la prise en charge des enfants et l'assistance aux proches

La prise en charge extrafamiliale des enfants est comparativement plus coûteuse en Suisse que dans les autres pays européens. Elle représente ainsi une lourde charge pour le revenu des familles. Dans le même temps, à cause de la trop faible participation de l'État, les salaires des employés des crèches et des garderies sont bas. De plus, un très grand volume de travail est effectué par des stagiaires* et les conditions de travail des employé-e-s sont soumises à une pression croissante. La prise en charge des enfants et l'apport de soins à des personnes malades ne sont toutefois pas une affaire privée, mais un devoir de la société. Ils devraient en fait, au même titre que l'école, être considérés comme un devoir public – du moins les tarifs devraient-ils être massivement baissés. On a également besoin de mesures visant à alléger la prise en charge de proches et à décharger les proches aidants. Cela pourrait se faire sous la forme de bonifications pour tâches d'assistance et de congés pour motifs d'assistance.

A-3; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engloch, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Reformulation d'une phrase

[...] Kinderbetreuung und Krankenpflege sind aber keine Privatsache, sondern Aufgabe der Gesellschaft. ~~Entsprechend sollten die Tarife günstig sein.~~ Entsprechend sollten die Tarife günstig sein oder die betreffenden Dienstleistungen komplett staatlich finanziert werden. Einkommensabhängige Finanzierungsmodelle sollen geprüft werden. [...]"

Begründung: *Kinderbetreuung und Krankenpflege sind, wie im vorherigen Satz dargelegt, Aufgaben der Gesellschaft. Eine vollständige gesellschaftliche Finanzierung ist deshalb wünschenswert. Durch einkommensabhängige Finanzierungsmodelle wird sichergestellt, dass eine bedarfsgerechte Pflege und Betreuung wirklich allen Menschen offensteht. Insbesondere im Pflegebereich muss ein solidarisches Versicherungssystem geprüft werden, welches zur Rückverteilung des gesellschaftlich erarbeiteten Wohlstands beiträgt.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

Des investissements ciblés dans le secteur des soins ne font pas qu'aider à aplanir les injustices liées au sexe dans la sphère privée : ils favorisent en outre l'intégration professionnelle des femmes et sont une mesure politico-économique menant au but recherché. Une étude de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) datée de 2016 montre que les investissements dans le secteur des soins constituent un instrument efficace pour créer des places de travail. Des investissements à hauteur de 2% du PIB dans 7 pays ont à eux seuls créé plus de 21 millions de places de travail.²⁴ Des investissements dans le secteur des soins sont en outre la réponse correcte aux défis démographiques à venir d'une société vieillissante ayant un besoin accru en soins.

2.4.4 Instaurer l'égalité salariale maintenant !

L'égalité salariale doit être, maintenant, mise en place. L'État doit créer les conditions nécessaires pour que les différences salariales inexplicables disparaissent. Une transparence des salaires est donc incontournable. Par ailleurs, nous invitons l'État à contrôler l'égalité salariale au sein des entreprises et à mettre en place les sanctions adéquates.

A-4; PS Genève : Reformulation/ajour d'un complément

Paragraphe modifié comme suit : L'égalité salariale doit être, maintenant, mise en place. Pour ce faire, le PSS, en association avec les Fédérations de l'USS, décide de tout mettre en oeuvre, y compris par des mesures de lutte, pour amener l'Etat à faire respecter la Constitution en prescrivant enfin les conditions cadres nécessaires à l'instauration, de fait, de l'égalité salariale entre hommes et femmes. En outre, et pour que l'égalité salariale entre hommes et femmes soit effective et vérifiable, le PSS requiert l'incontournable transparence des salaires. Par ailleurs, le PSS réclame de l'Etat qu'il mette en place un dispositif contraignant intégrant les partenaires sociaux afin de contrôler l'égalité salariale au sein des entreprises et de prescrire, le cas échéant, les sanctions adéquates.

Exposé des motifs : La question de l'égalité salariale entre hommes et femmes nécessite que l'on soit le plus précis possible dans la formulation de nos objectifs. Pour les hommes et les femmes du parti socialiste, il ne s'agit pas d'un vœu pieux, mais d'une question de principe. Avec son projet d'autoanalyse et d'autocontrôle tous les quatre ans des entreprises qui comptent plus de 50 employé-e-s (à peine 2% des entreprises), le Conseil fédéral fait fausse route en ne fondant ses recommandations que sur la responsabilité individuelle des (plus gros) employeurs. La réalisation de l'égalité salariale entre hommes et femmes dans un marché du travail particulièrement tendu ne peut être laissée à la simple « bonne volonté » et aux recommandations de l'Etat, elle relève, en premier lieu, de la responsabilité, de l'engagement politique et social et de la volonté du parti socialiste et des syndicats qui la réclament. L'égalité salariale entre hommes et femmes est possible, elle

²⁴ <http://www.ituc-csi.org/investir-dans-l-economie-des-soins-16982>.

Consultation le 10.07.2017

s'applique, mais partout où elle s'applique, elle est consignée dans un règlement qui a force de loi (les statuts), dans un contrat de travail ou des conventions collectives de travail dûment négociées.

Autrement dit : il serait illusoire, compte tenu de la composition actuelle tant du parlement que du Conseil fédéral, de croire que l'Etat, sans la constitution d'un authentique rapport de force, serait en mesure de légiférer et d'instaurer, par le haut, une véritable égalité salariale pour l'ensemble des catégories de salarié-e-s.

Proposition du Comité directeur : rejet au profit de l'acceptation moyennant modification de A-5

Motif : le Comité directeur soutient l'idée maîtresse de cette requête. A-5 est toutefois plus précise et plus complète. Avec l'acceptation moyennant modification de A-4, le souhait du PS Genève est lui aussi pris en compte : stipuler explicitement l'implication des syndicats dans la lutte pour l'égalité salariale.

A-5; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Reformulation de l'ensemble de l'exigence

Die Lohngleichheit muss endlich umgesetzt werden. Der Staat muss Voraussetzungen dafür schaffen, dass Lohnunterschiede verschwinden.

Dazu gehört auch geschlechterneutrale Berufsberatung. Dies soll einerseits zu einer Aufwertung typischer Frauenberufe führen, sowie Frauen dazu ermuntern, typische Männerberufe zu ergreifen. Rollenbilder sollen so früh wie möglich bekämpft werden, auch in der Ausbildung und dem Berufsleben.*

Ausserdem fordern wir den Staat auf, sämtliche Betriebe durch eine unabhängige Instanz auf Lohngleichheit zu kontrollieren. Die Liste der Betriebe, die die Lohngleichheit nicht einhalten, soll publik gemacht, sowie die Nichteinhaltung des Gleichstellungsartikels sanktioniert werden. Bei unerklärbaren Lohnunterschieden sollen Frauen eine Nachzahlung erhalten. Transparenz über die Einkommensverhältnisse soll einerseits das Bewusstsein über die Lohnungleichheit stärken, sowie Frauen* eine Stütze bei der Berufswahl und Lohnverhandlungen sein.*

Der Staat soll jedoch nicht nur eine kontrollierende, sondern auch eine fördernde Aufgabe haben: Staatliche Aufträge sollen nur an Betriebe vergeben werden, die die Lohngleichheit einhalten.

Begründung: *Der Staat hat die Aufgabe, aktiv gegen erklärbare, wie auch unerklärbare Lohnunterschiede zu kämpfen. Dies muss bereits in der (Berufs-)Bildung geschehen, damit sich Rollenbilder gar nicht erst verfestigen können. Somit kann sich die Rolle des Staates nicht bloss auf eine Kontrollfunktion innerhalb staatlicher Betriebe beschränken, sondern muss bereits früher, bei der Berufswahl ansetzen. Ausserdem muss die staatliche Aufgabe über die eines Kontrollorganes hinaus gehen, indem der Staat nur Betriebe unterstützt, die das Gesetz befolgen.*

Proposition du Comité directeur : acceptation modifiée

Complément au point 2.4.4. 3. Paragraphe, nouveau : Nous invitons en outre l'État à faire contrôler l'égalité salariale dans l'ensemble des entreprises par une instance indépendante, en impliquant les partenaires sociaux et à appliquer les sanctions correspondantes.

Motif : Pour le Comité directeur, l'implication des syndicats dans les contrôles de l'égalité salariale est importante. Ce complément correspond aussi à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 25 avril 2015 concernant le papier de mesures censées promouvoir l'égalité salariale, dans lequel l'implication des partenaires sociaux a été exigée explicitement.

2.4.5 Un congé parental suffisant et identique pour tous !

Une assurance en cas de congé parental doit dépasser les 14 semaines de congé de maternité et ne doit pas porter atteinte à celui-ci. Les parents doivent disposer de 50 semaines supplémentaires au minimum. Chacun des deux conjoint-e-s en prend la moitié. De plus, les deux parents ont, après le congé parental, un droit à continuer de travailler au poste qu'ils occupaient avant le congé parental à un taux d'occupation plus bas. Nous demandons par ailleurs une protection renforcée contre les licenciements pour les parents qui après la naissance de leur enfant retournent à leur place de travail.

2.4.6 Renforcement de l'AVS : une augmentation substantielle des rentes de vieillesse de manière à couvrir le minimum vital

Pour lutter contre la pauvreté des seniors touchant les femmes*, une augmentation substantielle des rentes AVS est nécessaire. Plus d'un tiers des femmes* pouvant prétendre à une rente n'ont que l'AVS. C'est pourquoi l'AVS doit couvrir le minimum vital. La direction donnée par les bonifications pour tâches éducatives devrait être élargie et la reconnaissance du travail socialement nécessaire dans l'éducation et la prise en charge devrait entraîner des améliorations réelles et sensibles des rentes de vieillesse.

A-6; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Reformulation de l'ensemble de l'exigence

~~Renforcement de l'AVS : une augmentation substantielle des rentes de vieillesse de manière à couvrir le minimum vital du premier pilier pour assurer une vie décente à toutEs à la retraite.~~

~~Pour lutter contre la pauvreté des seniors touchant les femmes, une augmentation substantielle des rentes AVS est nécessaire, le premier pilier de l'AVS doit être augmenté de manière conséquente pour assurer une vie décente à toutes personnes retraitées. Le seul premier pilier doit suffire à subvenir à tous les besoins. Les personnes physiques et morales bénéficiant d'une situation économiquement privilégiée seront appelées à participer au financement du renforcement conséquent du premier pilier. La direction donnée par les bonifications pour tâches édu-~~*

~~atives devrait être élargie et la reconnaissance du travail socialement nécessaire dans l'éducation et la prise en charge devrait entraîner des améliorations réelles et sensibles des rentes de vieillesse~~

Argumentation : Nous avons obtenu l'AVS suite à une longue lutte acharnée contre les partis bourgeois. Le PSS voulait une AVS pour vivre dignement à la retraite, sans autre capital. Lorsque le parlement propose au peuple suisse la création d'une AVS en 1925 (qu'il accepte), les partis bourgeois sont encore effrayés de l'agitation révolutionnaire en Russie et en Allemagne. Ils proposent ceci pour éviter une nouvelle grève générale (1918). En 1947, ces mêmes partis bourgeois ont peur d'une poussée de communisme en Suisse. Par la suite, l'AVS a été attaquée à multiples reprises et le 1er pilier ne suffit plus. Nous devons garder l'objectif original de l'AVS : vivre dignement, qu'importe son revenu durant la vie active. Nous devons exiger le maximum d'égalité dans la retraite.

Proposition du Comité directeur : rejet au profit de la requête acceptée moyennant modification

Acceptation moyennant modification Exigence 2.4.6: Pour lutter contre la pauvreté des seniors touchant en particulier les femmes*, une amélioration conséquente de la prévoyance vieillesse est essentielle. Cela doit d'abord passer par une augmentation substantielle des rentes AVS est nécessaire afin que cette dernière remplisse enfin son mandat constitutionnel qui est la couverture des besoins vitaux. Il convient également de corriger les discriminations dont sont victimes les femmes* au sein du 2° pilier et qui conduisent à des écarts de rentes intolérables entre femmes* et homme* . Pour ce faire, hormis la réalisation de l'égalité salariale attendue depuis longtemps, la couverture du 2° pilier doit être réaménagée afin de mieux tenir compte des évolutions sur le marché du travail – notamment du travail à temps partiel. Ces mesures contribueront à réduire les disparités entre les sexes à la retraite. ~~La direction donnée par les bonifications pour tâches éducatives devrait être élargie et la reconnaissance du travail socialement nécessaire dans l'éducation et la prise en charge devrait entraîner des améliorations réelles et sensibles des rentes de vieillesse~~

Développement : Dans le fond, le Comité directeur se montre bienveillant envers l'idée des proposant-e-s allant dans le sens d'un renforcement de l'AVS. Celui-ci se justifie par le fait que non seulement les rentes de l'AVS accusent un fort retard par rapport à l'évolution des salaires, mais également parce que la Constitution qui prévoit que l'AVS doit couvrir les besoins vitaux est bafouée depuis bien trop longtemps. Néanmoins, le PS soutient le système des retraites basé sur l'AVS et le 2° pilier. D'un point de vue de l'égalité des sexes, il est dès lors de l'avis qu'il est opportun de s'attaquer aux problèmes là où ils existent réellement. L'AVS dispose aujourd'hui déjà de mécanismes de solidarité (splitting, bonifications pour tâches éducatives et bonifications pour tâches d'assistance) qui permettent de gommer les inégalités subies par les femmes* tout au long de leur parcours professionnel si bien qu'elles touchent actuellement une rente pratiquement égale à celle d'un homme*. De tels mécanismes font défaut dans le 2° pilier. Résultat : en moyenne

les femmes* perçoivent une rente LPP qui est inférieure de 63% par rapport à celles des hommes*. Pour y remédier, il y a lieu, par exemple, d'adapter la couverture d'assurance dans le 2^e pilier pour mieux protéger le travail à temps partiel, les bas salaires ou les personnes exerçant plusieurs activités lucratives.

2.4.7 Une égalité de traitement juridique indépendamment du statut civil

La logique patriarcale d'une analyse de la vie sociale et économique axée sur les ménages de familles traditionnelles se reflète aussi dans l'imposition et le calcul des rentes. La représentation de la femme comme étant un appendice économique de l'homme fait que les revenus des femmes sont additionnés au « revenu des familles ». Cela accroît la dépendance économique des femmes dans les relations de couple et mène à de nombreuses injustices en tout genre. Chaque adulte, homme ou femme, devrait à l'avenir être traité de façon égale indépendamment de son statut civil et de son sexe. Les Femmes* socialistes suisses soutiennent par conséquent la revendication de l'imposition individuelle. Elle est pour le moment la méthode la plus simple pour taxer les personnes selon leur capacité contributive. Elle est en outre indépendante du statut civil et égale pour tous et toutes. L'actuelle déduction pour les couples à double revenu professionnel est l'expression d'un système patriarcal et sert à tenir les femmes à l'écart du travail rémunéré. Par ailleurs, les actuelles déductions pour enfants doivent être remplacées par des bonifications pour enfant à charge, parce que ce sont avant tout les revenus élevés qui sont récompensés par le système actuel.

2.4.8 Un renforcement de l'économie féministe

En science économique, l'économie féministe doit être encouragée. À ce jour, les effets de notre système économique sur les femmes* ne sont analysés que par un petit nombre de combattant-e-s* solitaires. Les réformes économiques sont imaginées, mises en œuvre et évaluées par les hommes. Cela fait fi des connaissances portant sur 50% de la population. Si nous voulons un système économique qui soit équitable pour toutes et tous, toutes les personnes participant au système économique dans notre société doivent se faire entendre et façonner celle-ci dans une mesure égale et égalitaire. C'est le seul moyen d'identifier et de contrer à un stade précoce les répartitions inégales du pouvoir.

2.4.9 Un renforcement de la présence des femmes* dans la vie politique

En politique, les femmes* sont encore et toujours largement sous-représentées et les parlements sont dominés par des hommes d'un certain âge. Nous demandons l'ancrage dans la loi d'un quota de femmes* d'au moins 40% au Parlement, au Conseil fédéral, dans l'administration fédérale et au Tribunal fédéral. Il nous revient à nous tous et toutes de sensibiliser et de motiver les femmes* à faire de la politique.

A-7; PS Argovie: ajout d'un complément

Neu: Noch immer sind Frauen in der Politik massiv untervertreten. Parlamente werden von älteren Herren dominiert. Wir fordern eine gesetzlich festgelegte Frauen*quote von mindestens 40 Prozent im National- und Ständerat, im Bundesrat, in*

der Bundesverwaltung und am Bundesgericht. Weiterhin fordern wir dieselbe Quote für die Vertretung der Frauen in politischen Gremien auf kantonaler und kommunaler Ebene. Die Mandatsträger und Mandatsträgerinnen unserer Partei sind aufgefordert, sich für eine aktive Gleichstellungspolitik der Gremien, welcher sie angehören, einzusetzen. Es ist an uns allen, Frauen für Politik zu sensibilisieren und zu motivieren.*

Begründung: *Politik findet nicht nur in den Bundesgremien statt, sondern ebenso wichtig auf kommunaler und kantonaler Ebene. Auch in diesen Bereichen soll dieselbe Quote gelten. Weiterhin ist es wichtig, dass sich alle unsere Mandatsträger und Mandatsträgerinnen bewusst sind, dass sich die Situation nur verbessert, wenn sie sich aktiv um eine bessere Gleichstellungspolitik bemühen und sich konsequent dafür einsetzen, dass die Gremien gemischt zusammengestellt sind.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

A-8; Evaristo Roncelli et Gina La Mantia : ajout d'un complément

Noch immer sind Frauen in der Politik massiv untervertreten. Parlamente werden von älteren Herren dominiert. Wir fordern eine gesetzlich festgelegte Frauen*quote von mindestens 40 Prozent im National und Ständerat, im Bundesrat, in der Bundesverwaltung und am Bundesgericht. Es ist an uns allen, Frauen* für Politik zu sensibilisieren und zu motivieren. Sensibilisierung, Motivierung und Förderung der Frauen müssen auf allen Ebenen - Gemeinde, Kanton und Bund - geschehen. Die SP wird bei allen Wahlen Frauen systematisch privilegierte Positionen geben, insbesondere bei Legislativwahlen.*

Begründung: *Nur konkrete und sehr sichtbare Promotionsaktionen zur Unterstützung von Frauenkandidaturen werden zu einer Erhöhung des Frauenanteils in allen politischen Instanzen führen. Ein Beispiel: Die SP des Kantons Zürich stellte für die Nationalratswahlen 1991 statt der zwei traditionellen Listen Stadt/Land eine Liste Frauen und eine Liste Männer auf. Diese Aktion trug nicht unmittelbar Früchte, in der Tat wurden nur die beiden bisherigen Nationalrätinnen wiedergewählt. Aber die Kampagne, von fast allen 30 Kandidatinnen mit Enthusiasmus und Elan geführt, hatte konkret die Forderung „Stimmt für Frauen!“ sichtbar gemacht. Vier Jahre darauf stellte die SP nur eine einzige Liste, angeführt von 8 Frauen, 6 wurden gewählt und die Zürcher SP-Gruppe im Nationalrat bestand zu zwei Dritteln aus Frauen.*

Proposition du Comité directeur : rejet au profit de l'acceptation de A-7

Motif : cf. A-9

A-9; Femmes* socialistes neuchâteloise: Reformulation

En politique, les femmes sont encore et toujours sous-représentées et les parlements sont dominés par des hommes d'un certain âge. Nous demandons l'ancrage*

~~dans la loi d'un quota de femmes* d'au moins 40% au Parlement, au Conseil fédéral, dans l'administration fédérale et au Tribunal fédéral. de la parité au Parlement, dans l'administration fédérale et au Tribunal fédéral, et d'un quota de 40 % au moins au Conseil fédéral. Il nous revient à nous tous et toutes de sensibiliser et de motiver les femmes* à faire de la politique.~~

Motif : Ne soyons pas frileux!! Si l'égalité est inscrite dans la loi, nous voyons bien qu'elle n'est pas encore appliquée partout. Nous devons avoir de l'ambition et toujours demander le maximum. La parité n'est pas un luxe, ce n'est que l'application du principe de l'égalité dans le domaine de la politique fédérale, ainsi que dans notre parti. Par contre pour le Conseil fédéral, le chiffre 7 est difficile à diviser par 2 (!) c'est pourquoi nous demandons au moins le quota de 40 %. N'oublions pas qu'à une certaine période nous avons un quota de 60% avec 4 Conseillères fédérales!! C'est possible!

Proposition du Comité directeur : Rejet au profit de l'acceptation de A-7

Motif : Les amendements A-7 et A-8 posent, sur le fond, la même revendication. L'amendement A-7 demande explicitement qu'un quota de femmes* de 40% soit instauré, pas uniquement au niveau fédéral, mais également aux plans cantonal et communal. Elle est en ce sens privilégiée.

Le Comité directeur soutient bien entendu l'objectif d'une parité des sexes dans toutes les instances politiques et est convaincu qu'une part de 40% de femmes* est la bonne voie à suivre dans cette direction. Un (tel) quota de 40% est aussi ancré dans les statuts du PS Suisse pour l'ensemble des organes et des commissions du parti.

A-10; Nenad Stojanovic: ajout d'un complément

Noch immer sind Frauen in der Politik massiv untervertreten. Parlamente werden von älteren Herren dominiert. Wir fordern eine gesetzlich festgelegte Frauen*quote von mindestens 40 Prozent im National- und Ständerat, im Bundesrat, in der Bundesverwaltung und am Bundesgericht. Es ist an uns allen, Frauen* für Politik zu sensibilisieren und zu motivieren. In der Zwischenzeit soll die Bundeshausfraktion der SP Schweiz bis zum entscheidenden Wahlgang konsequent für die wählbaren Frauen* stimmen, insbesondere wenn in einem von der Bundesversammlung gewählten Gremium der Anteil der Frauen* unter 40 Prozent liegt.*

Begründung: Im zweiten, entscheidenden Wahlgang der Bundesratswahl vom 20.9.2017 hat die SP Fraktion – gemäss mehreren in den Medien geäußerten Aussagen der Fraktionsmitglieder – fast geschlossen für einen bürgerlichen Mann* und nicht für eine Frau* gestimmt, obwohl valable offizielle (Isabelle Moret) und inoffizielle (Laura Sadis) Kandidatinnen zur Verfügung standen. Eine solche Haltung ist für unsere Partei, die sich für die Stärkung der Frauen* in der Politik engagiert, ungläubwürdig und kontraproduktiv. Es handelt sich leider nicht um eine Ausnah-

*me in den letzten 20 Jahren. Vgl. die Wahl für Samuel Schmid anstatt für Rita Fuh-
rer im Dezember 2000, für Joseph Deiss anstatt für Ruth Metzler im Dezember
2003 (nachdem Christoph Blocher gewählt worden ist und Ruth Metzler weiterhin
zur Wiederwahl stand), für Johann Schneider-Ammann anstatt für Karin Keller-
Sutter im September 2010. Nur im letzten der genannten Fälle lag der Anteil der
Frauen* im Bundesrat über 40%.*

*Wir wissen es, dass realpolitisch die Forderung nach einer „gesetzlich festgelegten
Frauen*quote“ nicht einfach und vor allem nicht schnell zu erreichen ist. Aber bis
dann kann und soll die SP Schweiz eine wichtige und in vielen Fällen entschei-
dende Rolle spielen, um die Anzahl der Frauen* im Bundesrat zu erhöhen (heute: 2
von 7 oder 28,6 Prozent). Dasselbe gilt auch für das Bundesgericht (heute: 14 von
38 oder 36,8 Prozent).*

*Der Antrag ist eine Empfehlung („soll“ anstatt „muss“) an die Fraktion und damit
verfassungskonform (vgl. Art. 161 Abs. 1 Bundesverfassung). Das Adjektiv „wähl-
bar“ soll politisch, nicht gesetzlich verstanden werden. Es ist durchaus möglich,
dass die Fraktion die eine oder andere Kandidatur wegen politisch gravierenden
Gründen als „unwählbar“ deklariert, wie bereits im Fall von Norman Gobbi im De-
zember 2015 passiert ist. („Die Lega verachtet die Institutionen und die politische
Kultur der Schweiz und Norman Gobbi ist in der Vergangenheit mehrfach als Ras-
sist aufgefallen“; Pressemitteilung SP Schweiz vom 8.12.2015.) Ein solches Urteil
hätte aber wohl keine von den oben erwähnten Frauen* betroffenen.*

Proposition du Comité directeur : rejet

Motif : Le Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale ne doit se faire imposer au-
cune candidature, que ce soit par les autres partis ou par l'application cohérente de
directives internes du parti. A-10 fait écho aux propos de certaines voix qui, après la
dernière élection au Conseil fédéral, aimeraient rendre le PS responsable du
nombre très faible de femmes dans les autres partis. Cette accusation gratuite
émanant principalement des rangs de la droite doit être rejetée avec véhémence.
En la personne d'Isabelle Moret, le PLR a déposé une candidature féminine alibi
qu'il a lui-même laissée tomber comme une patate chaude. Objectif : ne pas porter
préjudice à l'élection d'Ignazio Cassis.

Le Comité directeur souhaite laisser assez de marge de manoeuvre au Groupe so-
cialiste de l'Assemblée fédérale pour lui permettre de se soustraire à des jeux de
stratégie aussi indignes. Si les autres partis tiennent sérieusement à proposer des
candidatures féminines, ils devraient faire comme le PS et présenter une sélection
de femmes. C'est ainsi que le PS a toujours fait par le passé et continuera de le
faire à l'avenir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis l'élection de Ruth Dreifuss,
en 1993, le PS est le seul parti à être représenté au Conseil fédéral de façon pari-
taire.

3 LE SEXISME DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE : OPPRESSION MANIFESTE ET OPPRESSION CACHÉE

Lorsque nous rencontrons un être humain, la plupart d'entre nous croient immédiatement savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Nous vivons dans une société fondée sur un « système des sexes » dans lequel, après sa naissance, un nouveau-né se voit immédiatement attribuer un sexe (garçon ou fille), généralement sur la base des organes sexuels primaires. La recherche sur le genre appelle cela le « sexe ». Cette classification détermine ensuite la socialisation correspondante tout au long de la vie d'une personne conformément aux attentes associées à chacun des sexes. Ce sexe social est aussi appelé genre. Notre façon de nous comporter en société varie donc seulement en fonction du sexe et non en fonction du genre d'une personne. Notre société se fonde si rigide sur cette distinction entre homme et femme que nous la retrouvons partout dans notre vie quotidienne et sommes, en tant que personnes, jaugés et jugés en fonction de celle-ci. Le sexisme est donc omniprésent et, malgré cela, souvent « indétectable », notamment en raison de sa banalité – tant pour les victimes que pour les auteurs d'actes sexistes .

3.1 Le sexisme est une forme de domination

Le sexisme est un moyen d'oppression qui est étroitement lié aux rapports de force et repose sur une différenciation des sexes. Depuis le 19^e siècle et le passage à la société industrielle et capitaliste, le sexisme n'est plus seulement un effet secondaire, mais (comme cela a été discutée au chapitre sur l'économie) une composante profitable au système. Ainsi, les différences liées au sexe, depuis le salaire jusqu'au travail de reproduction, en passant par le choix de la profession, sont très rentables : les femmes* constituent une main-d'œuvre bon marché, travaillent souvent à temps partiel et sont ainsi employables de façon flexible. Elles effectuent la plus grande partie du travail de care non rémunéré et maintiennent ainsi l'aptitude à l'emploi de la population. Et elles colmatent les brèches partout où l'État et le service public sont défaillants.

Vouloir répondre à la question de savoir si c'est l'intérêt à ce que le sexisme existe (pour l'économie) ou si c'est le sexisme lui-même qui était là en premier revient à essayer de répondre à la question de la poule et de l'œuf. Le fait est que tous deux interagissent aujourd'hui : les femmes* sont perçues comme émotionnelles, sensibles et ne pouvant pas effectuer le travail requérant de la force. Les caractéristiques associées aux hommes* sont la force, la « dureté » et la rationalité. Les professions typiquement féminines*, comme les activités de soins, sont donc perçues comme « naturelles », car proches des supposées inclinations féminines*. Cela sert aussi de base pour justifier une rémunération plus basse et un certain mépris sous-tendu par la (pseudo-)logique suivante : « Les femmes* ne font de toute façon rien d'autre que ce dont elles sont capables par nature... et cela gratuitement et par amour ». Cela laisse transparaître une appréciation particulière des représentations des rôles (associés à tel ou tel sexe) : la masculinité est rentable et la féminité est belle et sympathique, mais au bout du compte inutile. À son tour, cela influence la perception des sexes comme étant fondamentalement différents. Cette différenciation et cette appréciation sont ensuite reproduites dans tous les domaines.

Le même comportement reçoit une évaluation différente selon qu'il est le fait d'une femme* ou d'un homme*. Si une femme* occupant un poste de cadre se montre déterminée, on la juge inaccessible ou trop masculine. A contrario, si un homme* se comporte ainsi, il est considéré comme un bon leader. Et une femme* occupant le même poste qui se montre plus communicative et attache plus d'importance à un bon environnement de travail est rapidement perçue comme quelqu'un qui n'aime pas prendre des décisions et est trop faible pour ce poste. En tant que femme*, on peut donc rarement faire ou tomber (tout) juste. Les contraintes morales et la pression exercées par la société – spécialement sur les femmes*, mais aussi sur d'autres catégories de gens qui se dérobent au rôle qui leur a été assigné – pour que chacune et chacun se conforme à une norme sont gigantesques.

Cette norme est parfois créée par l'intermédiaire de la langue et par la façon dont on parle de sexe. Car l'instrument que nous utilisons quotidiennement pour percevoir et comprendre le monde influence la façon dont nous pouvons l'appréhender et modèle ainsi nos structures de pensée dès notre plus jeune âge. Dans l'espace linguistique allemand et roman (langues romanes), nous sommes à cet égard toute notre vie confrontés à une langue non soucieuse de l'égalité des sexes ; car la forme englobant les deux sexes est dans notre langue toujours la forme masculine, plus précisément le masculin générique. Il s'ensuit que les femmes* sont dans notre langue très directement invisibles, non désignées et exclues linguistiquement. À cet égard, il est scientifiquement prouvé qu'une langue dans laquelle les femmes* sont seulement « implicitement incluses » dans le cadre du masculin générique est une langue dans laquelle les femmes* ne sont, tout à fait concrètement, pas « sous-entendues »²⁵ – la langue soucieuse de l'égalité des sexes n'est toutefois encore et toujours que peu répandue. De larges spectres de la société rechignent à adapter leur langue et leur pensée, car toutes deux sont un moyen de domination servant à maintenir le statu quo sexiste et archaïque.

Ce statu quo n'influence toutefois pas seulement notre rôle social et nos structures de pensée. Il devient pour les groupes marginalisés comme les femmes* réellement dangereux et a souvent des conséquences fatales. Car la représentation sociale de la masculinité* comme force dominante et de la féminité* comme faiblesse docile ne s'arrête pas au seuil de la vie privée. Elle débouche plutôt sur une répartition inégale du pouvoir qui est souvent économique et sociale et dont il n'est pas rare qu'elle s'extériorise par de la violence.

Qu'il s'agisse de formes de violence domestique, verbale, sexuelle ou d'autres formes de violence, les faits sont têtus : presque chaque femme*²⁶ est confrontée à cette violence au

²⁵ <http://www.stuttgarter-zeitung.de/inhalt.gleichberechtigung-in-der-sprache-nur-wer-von-frauen-spricht-meint-sie-aussi.39a3ca8e-d760-4eac-a9ad-c50ca1e64966.html>

²⁶ Les femmes sont aujourd'hui 3.1 fois plus souvent victimes de violence dans les relations de couple que les hommes* (Office fédéral de la statistique (2012) : violence domestique enregistrée par la police.

Une vue d'ensemble. Berne : OFS), et les femmes* courent le double de risques d'être tuées dans un contexte de violence domestique (Office fédéral de la statistique, Isabel Zoder, Gabriela Maurer. 2006. Homicides. Violence domestique - Affaires enregistrées par la police 2000-2004. Neuchâtel). 39.4% des femmes, autrement dit deux femmes* sur cinq, sont au moins une fois dans leur vie adulte victimes de violence corporelle ou sexuelle (Killias Martin, Simonin Mathieu et al. 2004. Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey. Lausanne).

cours de sa vie. Et, pourtant, ce thème est tabou. Les personnes concernées font l'expérience d'une stigmatisation, d'un scepticisme extrême ou de victime blaming. Autrement dit, on leur reproche d'être elles-mêmes coupables si elles sont confrontées à de la violence. Ou bien on leur dit qu'elles auraient provoqué cette violence elles-mêmes par leur comportement. Dans de nombreux cas, on n'accorde du crédit à ces scénarios que s'ils rentrent dans un schéma simplifié tout blanc - tout noir. Par exemple lorsque l'auteur est un étranger issu de la migration, auquel cas il ne reste ensuite bien sûr plus de place pour les expériences et les souhaits réels de la personne concernée. Pour les hommes* qui ont été victimes de violence, il n'y a pas de place non plus dans cette logique.

Mais la violence manifeste n'est toutefois que la forme extrême de la violence. Une main au derrière, un commentaire salace, un sifflement, le harcèlement, un mouvement involontaire : les dépassements des limites à l'égard des femmes* font partie du quotidien le plus banal. Dans la conscience, notamment celle des femmes*, résonnent toujours des cas où de tels dépassements des limites ont débouché sur de la violence. On accepte alors la situation désagréable et on préfère ne rien dire. Car les menaces sont implicites, et elles sont utilisées activement pour « remettre les femmes* à leur place » et les mépriser en tant que sujets. Toute opposition peut être dangereuse.

3.2 Pleinement intersectionnel-le-s

Une idéologie qui reproduit l'oppression, l'exploitation et le mépris de la féminité* suppose une différence entre les sexes, une différence intrinsèque, insurmontable. À savoir que si les sexes étaient « équivalents » ou dans la « continuité » l'un de l'autre, une séparation sexiste ne serait plus possible.

Cette binarité nous est « inculquée » partout dans la société : depuis le jouet pour enfant jusqu'à notre passeport, en passant par les toilettes – tout doit pouvoir être classé en homme* et femme*. Les personnes qui ne correspondent pas au sexe qui leur a été attribué ni aux stéréotypes (en termes de rôle) qui lui sont liés doivent craindre l'ostracisation sociale et, souvent, de la violence. Cela concerne avant tout la communauté LGBTQIA²⁷: l'homosexualité en soi est déjà un écart par rapport aux attentes sociales dominantes relatives aux relations intersexuelles. Pour leur part, les personnes trans*²⁸ rompent ouvertement avec la logique des deux sexes. Ce faisant, elles amènent la question de la construction des catégories « homme » et « femme » sur le tapis politique.

Nous saluons cela, car une binarité sexuelle ne correspond à la réalité ni au niveau social ni au niveau biologique. Socioculturellement, il est clair depuis longtemps que le genre n'est pas un fait établi par les lois divines, mais un mélange de culture et de vie identitaire subjective qui se développe en nous et qui, de ce fait, ne se laisse pas enfermer dans des catégories. Mais la classification binaire est réductrice aussi d'un point de vue biologique. Ainsi, une part considérable de la population mondiale est porteuse de combinaisons de

²⁷ Lesbiennes, gays/homosexuels, bisexuels, personnes trans*, queers, intersexuels et asexuels

²⁸ Trans* est un terme générique utilisé pour de nombreuses autodésignations par les personnes chez qui l'identité sexuelle subjective ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Le pendant de cette catégorie se nomme « Cis ».

différentes caractéristiques sexuelles biologiques, parfois sans en avoir conscience²⁹, et les différences biologiques à l'intérieur d'un groupe sexuel sont même souvent plus significatives que celles qui différencient les groupes sexuels.³⁰

Pour représenter un féminisme qui englobe vraiment toutes les femmes*, nous ne devons donc plus seulement nous pencher sur le traitement différent réservé à la femme Cis et à l'homme Cis. Notre objectif doit être de lutter pour l'égalité de tous les sexes et, ce faisant, de déconstruire clairement la binarité, afin de rendre possible la multiplicité des sexes et des identités sexuelles. Chaque personne devrait avoir la liberté de se définir dans/par chaque sexe, dans/par plusieurs sexes ou encore dans/par aucun sexe. Pour nous, cela signifie par conséquent que nous incluons aussi les femmes trans* dans notre féminisme et que nous souhaiterions les inviter à rejoindre les Femmes* socialistes suisses. Car elles sont non seulement, comme nous, opprimées en tant que femmes*, mais elles sont de plus victimes de trans*phobie, et donc d'une discrimination multiple.

Et il en va de même pour beaucoup de personnes. Elles subissent plusieurs formes d'oppression générées par le patriarcat. Cela ne concerne de loin pas seulement les questions de l'orientation sexuelle et du sexe, mais aussi les problèmes que rencontrent les personnes issues de la migration, les personnes atteintes de maladies psychiques, les personnes qui ne correspondent pas aux idéaux de beauté, les personnes souffrant d'un handicap, etc. Car même si la société prétend aujourd'hui être diverse et ouverte, les mécanismes d'oppression les plus divers empêchent les individus de mener une vie fondée sur l'égalité et la liberté.

Cela fait de notre féminisme un féminisme intersectionnel : nous constatons que les êtres humains sont à tout moment concernés par des expériences sociales diverses. Sexisme, « classisme » (discrimination sociale), racisme, homophobie et queerphobie n'agissent pas indépendamment les uns des autres, mais forment ensemble un système oppressif dans lequel nous endossons tous un rôle. En tant que féministes intersectionnelles, nous comprenons que les expériences de l'oppression des femmes* présentent elles aussi des différences, par exemple en fonction des moyens économiques, de la couleur de peau et du passeport ou de la sexualité. Ce constat rend notre combat plus complexe, mais aussi plus fort. Il fait de notre mouvement celui des personnes qui luttent pour la libération de toutes les formes de vie, qui souffrent sous le patriarcat et se voient imposer des limites.

3.3 Pour une sexualité librement choisie

Les structures de domination sexistes et les systèmes oppressifs normalisent (au sens de « standardiser ») donc toute notre vie. Cela déploie ses effets jusque dans les sphères les plus intimes de notre vie privée : on fixe des normes déterminant l'apparence que doivent avoir les femmes*, comment elles doivent se comporter, avec qui elles doivent avoir des relations et ce qui doit se passer dans le cadre de ces relations. Le centre et le point

²⁹ Fausto-Sterling, Anne (2000) : The Five Sexes: Revisited. In: The Sciences, July/August. New York: New York Academy of Sciences, p. 18-23, cité d'après Mikkola, Mari

(2016): Feminist Perspectives on Sex and Gender. In: Stanford Encyclopedia of Philosophy. <http://plato.stanford.edu/entries/feminism-gender/> [zit. 05.06.17]

³⁰ Lorber, Judith (2011): Believing is Seeing: Biology as Ideology. In: Kimmel, Michael/Aronson, Amy/Kaler, Amy: The Gendered Society Reader. Toronto, ON: Oxford University Press. p. 568-581.

d'évaluation apparemment objectif est ici toujours le désir (au sens large) masculin. Depuis les Lumières et jusqu'aux médias explicitement érotiques, comme les films pornographiques, en passant par la culture pop, on nous « inculque » un système dans lequel les hommes* sont les chasseurs et les femmes* sont le gibier. Il règne ici une dualité : d'une part, on attend des femmes* une résistance empreinte de timidité à l'égard de leur propre sexualité (sans quoi elles sont des « femmes faciles ») ; d'autre part, elles doivent être un objet sexuellement accessible pour l'orgasme masculin (sans quoi elles sont prudes ou l'on doit les conquérir). Mais, surtout, la relation à deux (relation de couple), monogame, hétérosexuelle, doit figurer tout en haut de la liste de leurs priorités. Car ce n'est qu'ainsi que la femme peut être reconduite dans le travail de renouvellement et de prérennisation non rémunérés de l'espèce, qui est si important pour le capitalisme.

L'écart par rapport à ces normes est, comme si souvent, puni de sanctions sociales ou de violence. Les femmes* qui vivent librement leur sexualité sont souvent confrontées à l'avertissement selon lequel elles pourraient ainsi se rendre plus facilement victimes de violence sexuelle. Les femmes* qui se dérobent au désir (au sens large) masculin (par exemple les lesbiennes ou les femmes asexuelles) ne sont pas prises au sérieux ou se voient menacées de « correction ». Le manque de respect des limites féminines*, qui commence dans la vie quotidienne, continue ici et s'exprime très fréquemment dans la violence sexuelle. Ici, c'est bien clair : la violence sexuelle n'arrive jamais par la faute des victimes. Elle est une conséquence d'une répartition sociale inégale du pouvoir et d'une incapacité collective de respecter l'autonomie féminine.

Les stéréotypes et les attributions des rôles sont aussi perceptibles dans le contexte de la procréation. Encore et toujours, on voit des discriminations juridiques, mais aussi des discriminations sociales quant à la question de savoir qui a le droit d'avoir des enfants et qui n'en a pas le droit. Les personnes qui ne correspondent pas à la norme sociale sont invariablement confrontées à l'idée qu'elles doivent avoir moins d'enfants. Les homosexuels, les lesbiennes, les personnes trans*, mais aussi les personnes plus faibles socialement, sont regardés d'un œil critique et le bien de l'enfant est mis en doute. Qui voudrait des enfants devrait en avoir les moyens financiers et vivre de la façon la plus « normale » possible.

La contraception est malgré tout principalement une affaire de femmes : les contraceptifs hormonaux sont utilisés presque exclusivement par les femmes*. Ils sont encore et toujours associés à un risque élevé, sur lequel les gens sont souvent mal informés. Le fait que l'on mène très peu de recherches dans le domaine de la santé sexuelle et du travail de reproduction des femmes*, alors que les contraceptifs hormonaux pour les hommes n'existent toujours pas, n'est pas un hasard. Globalement, la politique de reproduction est trop peu centrée sur les besoins des femmes*, mais elle gravite au lieu de cela autour de la question de savoir ce que les politiciens masculins souhaiteraient imposer comme obligations aux femmes. Que cette tendance augmente, on le voit aussi à la montée en puissance des cercles évangéliques et à leur ingérence dans les questions de reproduction, ainsi qu'aux attaques politiques contre le droit à l'avortement, comme l'initiative sur l'avortement de février 2014.

3.4 Notre féminisme est un combat de libération

Le « féminisme » correspond selon nous au combat contre le sexisme et les chaînes qu'il impose aux êtres humains. Cela est valable tant aux niveaux économique et social qu'au niveau personnel.

3.5 Nos exigences sur « le sexisme dans la société actuelle : oppression manifeste et oppression cachée »

3.5.1 No means No

La violence sexuelle doit faire l'objet de discussions au sein de la société. Il est crucial que ce thème soit abordé à l'école. Car toute personne doit pouvoir supporter d'essayer un « Non ». Les relations sexuelles doivent toujours avoir lieu sous consentement mutuel. Les actes commis sans consentement sont toujours imputables à leur auteur-e et ne peuvent être légitimés ni par le comportement ni par l'habillement de la victime.

3.5.2 La langue

Avec le langage courant, les femmes* sont trop peu représentées et ne sont trop souvent pas mentionnées, mais « incluses ou concernées implicitement ». Nous avons besoin d'une linguistique féministe forte et d'impulsions linguistiques sensibles aux genres dans les écoles, de façon à rendre notre langue plus féministe et à attirer l'attention sur le rapport de la langue avec le pouvoir.

3.5.3 Le mariage pour toutes et tous

Nous demandons que le mariage soit ouvert à tous les couples de tous les sexes et de toutes les constellations. Il ne doit plus y avoir de discrimination en ce qui concerne l'adoption, les impôts, la médecine de reproduction, l'assurance sociale et les partenariats binationaux. Par ailleurs, nous demandons l'introduction des Pacs (pacte civil de solidarité), une forme élargie du partenariat enregistré, ouverte à tous les couples de tous les sexes et de toutes les constellations. Les Pacs rendent possible une plus grande sécurité juridique. Ils peuvent toutefois être dissous plus facilement qu'un mariage traditionnel.

A-11; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert : Reformulation de l'ensemble de l'exigence

Abschaffung der institutionalisierten Ehe

Die Ehe ist ein überholtes Konstrukt, das wir auf lange Frist ablehnen. Sofortige Schritte müssen jedoch sein, dass die Ehe geöffnet wird für Paare aller Geschlechter und Konstellationen. Es darf keine Diskriminierung mehr geben bezüglich Adoption, Steuern, Reproduktionsmedizin, Sozialversicherungen oder binationalen Partnerschaften. Zusätzlich fordern wir die Einführung des sogenannten Pacs (pacte civil de solidarité), einer ausgebauten Form der eingetragenen Partnerschaft, die allen Paaren offensteht.

***Begründung:** Die langfristige Vision der SPS muss die Abschaffung der Ehe sein. Dies bedeutet nicht, dass kurz- bis mittelfristig die Ehe nicht geöffnet werden sollte. Zudem soll auch das von SP-Bundesrätin Simonetta Sommaruga vorgeschlagene Konzept des Pacs eingeführt werden.*

Proposition du Comité directeur : rejet

Motif : Depuis que le nouveau droit matrimonial de 1990 a imposé l'application à large échelle de l'égalité des sexes dans le contexte du mariage et ainsi mis fin à la discrimination des femmes*, le Comité directeur ne ressent pas la nécessité d'abolir le mariage civil sans fardeau religieux ni/ou historique. Il s'agirait plutôt, dans l'esprit d'une politique sociétale progressiste, de laisser les personnes décider elles-mêmes si et comment elles entendent régler leurs (inter)relations du point de vue juridique. Dans cet ordre d'idées, il va de soi que le Comité directeur soutient aussi l'ouverture du mariage et l'introduction des pacs.

3.5.4 De l'espace pour la sexualité alternative

Il faut promouvoir toujours plus une représentation de la sexualité qui ne correspond pas à la représentation hétérosexuelle classique. L'école doit donner des informations et des explications sur les (a-)sexualités transversales et les identités de genre transversales ; les sexualités non hétérosexuelles ont par ailleurs besoin de visibilité dans les médias. Dans l'industrie pornographique, on a besoin de règlements pour se doter d'une production équitable et d'un nouvel objectif pour l'équilibre de toutes les sexualités et de toutes les identités de genre.

A-12; PS Neuchâtelois: Suppression d'une phrase

~~*Dans l'industrie pornographique, on a besoin de règlements pour se doter d'une production équitable et d'un nouvel objectif pour l'équilibre de toutes les sexualités et de toutes les identités de genre.*~~

***Exposé des motifs :** En effet, nous pensons que cette formulation est inappropriée en raison du rôle mineur de l'industrie pornographique dans notre pays. Au*

contraire, nous soutenons davantage la visibilité des sexualités alternatives dans les médias traditionnels, plutôt que de soutenir la pornographie.

A-13; PS Fribourgeois: Suppression d'une phrase

Dans l'industrie pornographique, on a besoin de règlements pour se doter d'une production équitable et d'un nouvel objectif pour l'équilibre de toutes les sexualités et de toutes les identités de genre.

Justification : *nous partageons l'avis d'un besoin de représentation de toutes les identités de genre et orientations sexuelles dans la société mais ne jugeons pas primordial le règlement de l'industrie pornographique. Particulièrement mondialisée et donc difficile à régler, cette industrie présente une image dégradante de la sexualité en général.*

Proposition du Comité directeur sur A-12 et A-13 : acceptation

3.5.5 Une identité sexuelle plus libre

Nous sommes fondamentalement contre la spécification du sexe dans tous les documents relevant du droit public, car celle-ci débouche inmanquablement sur des discriminations. De même, il faut créer la possibilité de changer officiellement son propre nom rapidement, sans frais de dossiers, sans « devoir faire valoir des intérêts légitimes » objectifs. Dans les statistiques étatiques sur les différences qui se fondent sur les sexes et le sexisme (violence à motivation sexiste, inégalité salariale, etc.), l'identité sexuelle doit être demandée aux personnes concernées elles-mêmes.

A-14; PS Fribourgeois : Suppression de l'ensemble de l'exigence 3.5.5

Justification : *nous pensons que ce paragraphe est en contradiction avec d'autres revendications du papier, voire qu'il contient lui-même des contradictions - faciliter le changement de nom sous-entend que le nom lui-même transmet déjà une identité de genre. Nous pensons qu'il est encore nécessaire aujourd'hui de maintenir la mention du sexe sur les documents de droits public.*

Proposition du Comité directeur : rejet au profit de l'acceptation moyennant modification

Acceptation moyennant modification Exigence 3.5.5: Nous sommes fondamentalement contre la spécification du sexe dans tous les documents relevant du droit public, car celle-ci débouche inmanquablement sur des discriminations. Afin d'empêcher la discrimination à l'heure où les gens doivent spécifier leur sexe en n'ayant pas d'autre choix que « féminin » ou « masculin », nous demandons l'introduction de la possibilité d'une spécification du sexe neutre (sexe X). Simultanément, il faut créer la possibilité de changer son nom personnel rapidement, gratuitement et sans indication des raisons. En cas de spécification du sexe neutre, l'identité sexuelle doit être demandée aux personnes concernées elles-mêmes dans

les statistiques étatiques portant sur des thèmes comme la violence sexospécifique ou l'inégalité salariale.

Motif: Le Comité directeur reconnaît le potentiel discriminatoire de l'obligation de spécifier son sexe en n'ayant pas d'autre choix que les catégories « féminin » ou « masculin ». Une abolition complète d'une obligation de spécifier son sexe dans les documents officiels va toutefois trop loin. Nous suggérons par conséquent d'introduire la possibilité d'une spécification neutre, telle qu'elle existe déjà dans plusieurs pays, comme l'Allemagne, le Danemark, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Argentine.

3.5.6 La fin de la discrimination des personnes non hétérosexuelles

Une norme antidiscriminatoire pour les personnes queer et une punition sévère en cas de reniement, de dévalorisation et de discrimination de personnes en raison de leur orientation (a)sexuelle ou de leur identité sexuelle.

3.5.7 Halte à la discrimination et au rabaissement de la femme*

La publicité, en particulier, ne doit plus véhiculer des représentations des rôles sexistes ou la sexualisation des femmes*. Mais à l'école aussi, le sexisme doit devenir une thématique importante et les femmes* être traitées comme des figures historiques et des modèles historiques dans l'enseignement.

A-15; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Reformulation de l'ensemble de l'exigence

3.5.7 Stopp der Reproduktion sexistischer Rollenbilder

Die Reproduktion sexistischer Rollenbilder beginnt früh, indem die Bezugspersonen von Kindern deren Vorlieben auf geschlechterspezifische Weise formen. Dem muss entgegengewirkt werden, indem Lehrpersonen Rollenbilder im Unterricht thematisieren. Frauen sollen als historische Figuren und Vorbilder im Unterricht behandelt werden. Damit Frauen* im Unterricht jedoch überhaupt als historische Figuren behandelt werden können, muss mehr Forschung über die Rolle der Frau* im Laufe der Geschichte betrieben werden. Auch heute noch wird die geschichtliche Rolle der Frau in Wissenschaft und Gesellschaft zu wenig anerkannt.*

Jedoch auch ausserhalb der Schule werden Rollenbilder reproduziert: Sexistische Rollenbilder und die Sexualisierung von Frauen dürfen von Medien nicht länger vermittelt werden. Medien, seien es Filme, Zeitschriften oder Werbung die Wahrnehmung von Frauen und Männer jeden Alters. Durch frühe Sensibilisierung dem Thema Sexismus gegenüber sollen kommende Generationen einen aufgeklärten Umgang mit sexistischen Medien lernen.*

Begründung: Änderung des Titels, da sich das ganze Papier um das Ende der Diskriminierung der Frau dreht. Präziser ist es, von der Reproduktion sexistischer Rollenbilder zu sprechen.

Die Reproduktion von Rollenbildern jedoch nur auf Werbung und den Geschichtsunterricht zurückzuführen, greift jedoch zu kurz: Diese Prägung beginnt viel früher, bereits im Kindesalter; Rollenbilder werden in mehr als nur Werbungen reproduziert, sondern in fast sämtlichen Medien, die wir konsumieren. Der Zusammenhang zwischen sexistischer Werbung und weiblichen Vorbildern in der Geschichte erschliesst sich ausserdem in der Originalversion nicht direkt.

Proposition du Comité directeur : acceptation

3.5.8 Protection et points d'accueil, femmes*/individus qui sont victimes de violence en raison de leur sexualité

La Confédération doit encourager et financer des campagnes de prévention du suicide et de la dépression chez les personnes LGBT*QIA. Elle doit également créer des points d'accueil pour les préoccupations des personnes LGBT*QIA. Les personnes intersexuelles doivent dès leur naissance être protégées et ne doivent être soumises à aucune « opération d'adaptation » non volontaire.

A-16; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engloch, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Demande d'une nouvelle exigence 3.5.9

3.5.9 Schutz und Anlaufstellen für Menschen, die wegen ihrem Geschlecht Gewalt erleben

Die Gewalt, die Frauen erleben, ist noch immer unsichtbar in dieser Gesellschaft. Obwohl es Anlaufstellen gibt, ist die Stigmatisierung von Frauen*, die Gewalt erleben, gross. Es braucht also nicht nur Anlaufstellen, sondern auch öffentlichkeitswirksame Kampagnen, die dieses Thema auf den Tisch bringen. Gewalt an Männern* ist zwar seltener, jedoch wegen den herrschenden Stereotypen umso mehr stigmatisiert. Auch hier braucht es Anlaufstellen und Kampagnen. Und natürlich können diese Schritte nur Erfolge verzeichnen, wenn wir mit den gängigen Stereotypen brechen und uns nicht mehr in erster Linie über Geschlecht definieren.*

***Begründung:** Es ist wichtig, dass neben der Forderung nach Schutz und Anlaufstellen für Menschen, die wegen ihrer Sexualität Gewalt erleben, auch gefordert wird, dass dasselbe aufgrund von Geschlecht der Fall sein muss. Gerade die öffentliche Sensibilisierung auf dieser Thematik ist noch wenig ausgereift, darum sind Anlaufstellen und öffentlichkeitswirksame Kampagnen umso wichtiger.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

3.5.9 Contre la stigmatisation de l'avortement

En Suisse, l'avortement est légal. Contre sa stigmatisation, nous demandons une sensibilisation supplémentaire. En matière de conseil, on doit parler en termes neutres de l'avortement. La décision d'avorter ou non doit être prise par la femme*.

3.5.10 Une socialisation des enfants sans stéréotypes sexuels

Nous soutenons une formation qui ne se fonde pas sur les stéréotypes sexuels. Par ailleurs, dans l'éducation sexuelle, l'homosexualité, la bisexualité, l'intersexualité et l'asexualité ainsi que les trans*identités doivent être thématiques en tant que réalités sociales.

A-17; PS Argovie: Ajout d'un complément

„In der Schule soll aufgezeigt werden, dass jede/r anhand seiner persönlichen Fähigkeiten der Weg offen steht, unabhängig seines Geschlechtes. Die Kinder sollen nach ihren Fähigkeiten gefördert werden, insbesondere bei der Entscheidung zum beruflichen Werdegang.“

Begründung: *Es genügt nicht nur aufzuzeigen, dass sehr viel möglich ist. Die Förderung von einzelnen Individuen zu ihrem persönlich passenden Lebensentwurf und beruflichen Werdegang sind zwingend notwendig. Etwas, das man nicht kennt, kann auch nicht zum persönlichen Lebensentwurf werden, insbesondere eine Berufswahl ausserhalb der Akzeptanz der Peer-Group (nahes Umfeld) ist sehr schwierig.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

3.5.11 Davantage d'espaces réservés aux femmes* dans la société

Nous demandons la création d'espaces animés par et pour les femmes*. Par exemple des unités médicales ambulatoires réservées aux femmes*, des archives centrées sur les femmes, etc.

A-18; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Reformulation de l'ensemble de l'exigence/compléter l'ensemble de l'exigence

Wir fordern Räume von und für Frauen. So sollen Clubs ab einem Fassungsvermögen von ungefähr 300 Menschen einen Frauen*raum zur Verfügung stellen müssen. Ein solcher Raum erlaubt es, sich sicherer zu fühlen und nicht die üblichen Grabschereien oder anderes übergriffiges Verhalten erleben zu müssen. Denn Sicherheit ist abhängig davon, welches Geschlecht jemandem zugeschrieben wird. Andere Beispiele für Frauen*räume wären Frauen*ambulatorien oder ein Frauen*archiv.*

Begründung: *Gerade in Clubs kann es heutzutage äusserst unangenehm sein für Frauen*, da Anmache, Grabschereien und anderes an der Tagesordnung sind. Ein Frauen*raum ermöglicht es, erstens Sicherheit zu bieten und zweitens die Sensibilisierung im öffentlichen Raum zu erhöhen. Eine Finanzierungshilfe durch staatliche Stellen für die betroffenen Clubs soll geprüft werden.*

Proposition du Comité directeur : rejet

Motif : Le Comité directeur soutient la formulation initiale du 3.5.11: la revendication visant à instaurer des « pièces » pour femmes*, comme lieux ambulatoires, des maisons pour femmes*, comme des lieux de protection ou de refuge, ou encore des archives féminines (p.e. les archives Gosteli), comme lieux de mémoire historique, est justifiée. Nous reconnaissons également le problème des agressions dans la vie nocturne. En revanche, nous considérons que la demande visant à rendre obligatoire des pièces pour femmes* dans les clubs d'une certaine taille n'est pas appropriée.

A-19; PS Fribourgeois : Suppression de l'ensemble de l'exigence 3.5.11

Justification : ce paragraphe est en contradiction avec d'autres revendications du papier et sa mise en œuvre engendrerait inévitablement des discriminations.

Proposition du Comité directeur : rejet

Motif : cf. motif A-18

3.5.12 Lutte contre la violence (à connotation) sexuelle sur le lieu de travail

En matière de violence sexuelle sur le lieu de travail (notamment), il ne reste pour les personnes concernées pas d'autre solution que de subir cette situation ou de témoigner. Ce problème s'aiguise lorsque l'auteur-e* des actes répréhensibles est un-e supérieur-e hiérarchique. Nous exigeons donc la création de commissions indépendantes, afin que les personnes victimes de violence sexuelle sur leur lieu de travail n'aient pas à choisir entre leur intégrité sexuelle et le chômage.

4 FEMMES, ÉTAT ET DROITS FONDAMENTAUX

4.1 Exclusion historique – les femmes comme citoyennes

Pendant longtemps, en Suisse, les rapports entre la femme et l'État n'étaient pas dignes de ce nom : dans notre pays, les femmes* n'ont pas eu leur mot à dire en politique et n'ont été que l'appendice juridique de leur mari jusqu'en 1971. Il a fallu attendre l'introduction du droit de vote pour les femmes, en 1971, pour que les femmes deviennent des citoyennes. Les discriminations juridiques dans le cadre du mariage et dans le droit pénal se sont prolongées jusque dans les années 1990. Bien que des traités internationaux, par exemple la Convention des droits de l'homme de l'ONU à partir de 1948, signaient l'avènement d'un droit légal universellement valable, le PS a été l'unique parti à soutenir l'introduction du droit de vote pour les femmes dans le cadre de la votation sur le droit de vote en 1959.

4.2 Participation et influence politiques

En obtenant le droit de vote, les femmes sont certes devenues des citoyennes bénéficiant des mêmes droits que leurs homologues masculins. Elles n'ont toutefois pu exercer une influence politique que de façon hésitante. Elles ont été largement sous-représentées dans les parlements et les Conseils pendant longtemps. Ce n'est qu'avec « l'effet Brunner », dans les années 1990, que la représentation des femmes a nettement augmenté en politique. Depuis lors, les femmes exercent dans la politique et par leur action politique certes une plus grande influence sur l'État, l'économie et la société, mais elles sont aujourd'hui, comparativement aux hommes, encore et toujours sous-représentées. Bien que les femmes représentent en Suisse 52% des personnes ayant le droit de vote, la part des femmes dans les instances politiques est inférieure à un tiers. Ce sont notamment les femmes victimes de discriminations multiples, des migrantes ou des Suissesses issues de la migration qui peinent à faire entendre leurs préoccupations politiques, voire à s'en faire elles-mêmes les porte-parole – que ce soit parce qu'elles n'ont pas le droit de vote ou parce qu'elles ont des chances plus faibles d'être élues et que l'accès à des chances d'être élues et d'exercer une influence leur reste bloqué en raison de leur discrimination structurelle.

4.3 Monopole étatique et droits fondamentaux

L'État de droit démocratique jouit d'un monopole de la violence. Celui-ci comprend le droit et le devoir de faire prévaloir le droit constitutionnel et l'ordre constitutionnel – si nécessaire par le recours à la violence physique contre les personnes ou les biens. Dans le cadre de l'ordre national associé à l'État-nation, il incombe par conséquent à l'État de sécuriser les frontières et de faire respecter les lois, par exemple la loi sur les étrangers. Cette pratique se heurte souvent aux droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale et, aussi, aux conventions relevant des droits de l'homme et des femmes – des conventions qui sont également ratifiées et donc applicables. Trop souvent, on oublie que les droits fondamentaux et les droits de l'homme internationaux ont la priorité et que la loi devrait être adaptée à ceux-ci.

En effet : bien que l'État de droit, en raison de la législation en vigueur, ne garantisse aujourd'hui pas à toutes les personnes vivant en Suisse la possibilité de participer à la vie civique, cela ne l'exonère pas de l'obligation de garantir à toutes les personnes vivant en Suisse leurs droits fondamentaux – indépendamment du statut de séjour ou de la nationalité. Ce sont notamment les migrantes qui sont dans certaines situations particulièrement concernées par les violations des droits fondamentaux. Une migrante active dans le travail de care qui travaille dans un ménage privé 24 heures sur 24 sur appel pour un salaire misérable est atteinte tant dans son droit à une rémunération équitable que dans son droit à la liberté personnelle ou à son droit à la vie familiale. En parfaite conformité avec la mission générale de l'État, qui consiste à faire respecter le droit en vigueur, les conditions-cadres devraient par conséquent impérativement être aménagées de telle façon que toutes les femmes puissent se défendre contre les violations des droits fondamentaux et aient accès à de l'aide et du conseil. Les conventions internationales ratifiées, comme la convention d'Istanbul (contre les violences faites aux femmes et la violence domestique) et la Conven-

tion de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), doivent en Suisse aussi être mises en œuvre dans les faits.

4.4 Politique de paix féministe

La non-violence est une attitude fondamentale : elle rejette la violence, n'en fait pas usage et travaille activement à la résolution pacifique des conflits.

Les violences et la guerre constituent un aspect essentiel de l'histoire de l'Humanité depuis environ 7000 ans. De manière générale, on a assisté et on assiste encore à la lutte de groupes et d'individus pour l'ascension dans la hiérarchie des privilégiés et à l'exclusion politique, sociale et culturelle des non-privilégiés. Les efforts d'émancipation qui ont abouti à la Déclaration des droits de l'homme servent à garantir l'intégrité individuelle, l'égalité formelle et l'égalité de traitement de tous les êtres humains devant la loi. La garantie des droits de l'homme est un prérequis, mais pas une voie à sens unique vers la non-violence. La violence peut tout aussi bien être due à des raisons d'ordre structurel. Elle peut donc être (re)produite par les structures sociales, politiques ou économiques. L'observance inconditionnelle des droits humains est une première étape vers la mise en œuvre d'une politique de paix féministe.

L'engagement pacifique en faveur d'une société qui, au niveau étatique comme au niveau personnel, règle les conflits sans violence est de ce fait soutenu par des groupes représentant les non-privilégiés : le long de l'éternel axe de discrimination sexe – race – classe, ce sont des femmes, des non-Blancs et des pauvres. En matière de discriminations fondées sur la race et la classe, les femmes appartiennent une nouvelle fois, là aussi, à une catégorie spécialement marginalisée. Une vision de la société pacifique et féministe implique aussi l'absence de violence sexospécifique et de discrimination sexospécifique.

Pour les femmes, dans le contexte d'une politique de paix féministe, le but n'est donc pas seulement d'enquêter sur les causes politiques, sociales, économiques et idéologiques des guerres, mais aussi de mettre un nom sur les hiérarchies implicites fondamentales et de les dissoudre. Les femmes ne sont pas plus pacifiques que les hommes (de même pour les non-Blancs ou les pauvres) « par nature ». Précisément, les femmes européennes blanches tirent aussi profit de la discrimination raciale et peut-être aussi de la discrimination de classe. La solidarité entre et avec les personnes non autorisées à participer à la vie civique est possible selon des combinaisons multiples. Mais les femmes engagées, du fait des recherches féministes et des engagements féministes, ont une certaine connaissance de l'histoire de leur propre discrimination politique, sociale et culturelle séculaire. Cela leur donne l'énergie, le feu et la persévérance qu'il faut pour désigner aussi les conditions fondamentales à remplir en vue de l'avènement d'une société non violente et pour s'en porter garantes – tant au niveau privé que politique.

4.5 Exigences « femmes, état et droits fondamentaux »

4.5.1 Appliquer la convention d'Istanbul et faire mieux connaître celle-ci et le CEDEF (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes)

Pour réaliser ces objectifs, on doit mieux faire connaître ces conventions. Elles sont encore souvent trop peu mises en application par les autorités, les tribunaux et les juges (hommes et femmes).³¹ Nous demandons pour cela la mise en place de formations continues, dans le cadre desquelles les juges ainsi que les procureurs (hommes et femmes) et les avocats, ou encore les autorités, reçoivent des informations sur les conventions, les protocoles facultatifs y relatifs,

Les recommandations générales du comité consultatif, les recommandations du comité consultatif sur la procédure de soumission de comptes rendus et sa façon d'évaluer les requêtes individuelles et les résultats de la soumission de comptes rendus et sont mis en situation d'appliquer ou de faire valoir ces instruments devant les tribunaux nationaux et d'interpréter le droit national en conséquence.

4.5.2 Lutter contre la violence sexospécifique à l'égard des femmes

La violence contre les femmes et les jeunes filles est un phénomène très répandu, dans tous les pays du monde. La Suisse n'est pas un îlot. La violence domestique, la violence sexuelle, la prostitution forcée, la traite des femmes et des jeunes filles, le mariage forcé et la mutilation génitale féminine sont autant de phénomènes dont les femmes, en Suisse, sont victimes et qui doivent être combattus. Toutes les trois semaines, en Suisse, une femme meurt des suites d'un acte de violence domestique. En 2016, la police a enregistré en moyenne 47 délits pénaux par jour en lien avec de la violence domestique. (17 685 en 2016).³² Une vie sans violence n'est pas un privilège, mais un droit de l'homme.

4.5.3 Mettre en œuvre de la Convention d'Istanbul

Nous demandons par conséquent une mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans son intégralité, autrement dit une coordination renforcée entre les cantons en matière de violence domestique et une stratégie d'action nationale. Il faut préparer et mettre à disposition au niveau national un nombre suffisant de places protégées pour les personnes concernées par la violence domestique. Si les cantons ne mettent pas assez de moyens à disposition, la Confédération doit leur venir en aide. La situation actuelle, où les maisons d'accueil pour femmes doivent parfois refuser des personnes touchées par la violence domestique et ne peuvent pas mettre à disposition un nombre suffisant de places protégées, n'est pas tenable.³³

³¹ https://www.humanrights.ch/upload/pdf/161118_Concluding_Observations_CEDAW_Vorabfassung_2016.pdf.

³² <https://www.terre-des-femmes.ch/de/medien/40-d/medienmitteilungen/516-mm-annahme-istanbul-konvention>.

³³ http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Opferhilfe/f_INFRAS_Schlussbericht_Frauenh%C3%A4user.pdf

4.5.4 Un statut de séjour indépendant (de celui) du partenaire en cas de violence domestique

Les femmes provenant d'États tiers dont le statut de séjour est couplé par le mariage à celui de l'époux et qui ont été victimes de violence domestique n'ont droit à une prolongation de leur autorisation de séjour que si l'union conjugale ou le partenariat a duré au minimum 3 ans. Par ailleurs, les actes de violence domestique doivent pouvoir être prouvés. La pratique usuelle des autorités en matière de fourniture de preuves est parfois arbitraire. Dans certains cantons, on rejette même des cas pour lesquels, selon le Tribunal fédéral, les éléments de preuve de la commission d'actes de violence domestique sont sans équivoque.³⁴ En cas de violence domestique, nous demandons la reconnaissance d'un statut de séjour indépendant (de celui) du conjoint pour les femmes concernées.

4.5.5 Femmes en fuite

Les biographies de femmes qui fuient vers la Suisse sont très diverses. Mais un thème central évoqué par de nombreuses femmes issues du domaine de l'asile est celui de la violence sexospécifique, qui très souvent fait partie de la situation de persécution vécue dans le pays d'origine. Elle est également l'un des aspects liés aux dangers qui les guettent sur les chemins de la fuite. Ces aspects-ci et d'autres, qui concernent spécifiquement les femmes, doivent être intégrés à la politique et à la pratique en matière d'asile. Il faut pour cela des autorités et des spécialistes sensibilisés, un soutien proactif dans les questions spécifiquement féminines ainsi qu'un accès à la protection et au soutien pour toutes les femmes victimes de violence. Nous demandons en outre que les femmes qui ont été victimes de violence à l'étranger reçoivent la protection à laquelle elles ont droit et que l'Accord de Dublin soit suspendu pour ces femmes-là.

4.5.6 Les victimes de la traite des femmes et des êtres humains dans le cadre de la procédure d'asile

Les personnes concernées par la traite des êtres humains sont victimes de très graves violations de leurs droits fondamentaux. Elles ne subissent pas seulement de la violence sexuelle, physique et/ou psychique, mais aussi une discrimination multiple structurelle. Malgré des bases légales en vigueur dans toute la Suisse et un deuxième Plan d'action national contre la traite des êtres humains, il manque des standards homogènes valables dans l'ensemble de notre pays, ce qui débouche sur de grandes disparités cantonales, à une sécurité juridique défailante, et finalement à la discrimination des victimes. La mise en œuvre des bases légales et du Plan d'action national doit être évaluée d'urgence et être améliorée là où cela est nécessaire.

Une protection complète doit en outre signifier que la Suisse garantit que toutes les victimes reçoivent une protection et un soutien spécialisés et qu'elles peuvent faire valoir leurs « droits des victimes » au moindre soupçon. La protection du droit de séjour fait aussi partie de ces demandes. Elle n'est toujours pas garantie en Suisse.

³⁴ http://www.sah-zh.ch/fileadmin/Dokumente/Ueber_das_SAHZH/Publikationen/Marc_Spescha_Geist_der_Abwehr.pdf, p. 10-13

Dans le cadre de la procédure d'asile, on identifie trop peu de victimes présumées de la traite d'êtres humains. Si elles sont malgré tout identifiées, la protection des victimes ne fonctionne pas. Dans le centre d'hébergement pour requérants d'asile, elles ne reçoivent pas le soutien médical et psychosocial nécessaire. D'autre part, elles ne peuvent pas vivre dans un logement approprié (par exemple équipé d'une séparation hommes/femmes), sécurisé. En règle générale, les autorités chargées des questions d'asile ne font pas appel aux cellules de protection des victimes de façon proactive.

Les cas Dublin sont en règle générale expulsés avant que toute la lumière n'ait pu être faite sur ce qui s'est passé avant leur arrivée. Les victimes sont ainsi, une nouvelle fois, exposées au risque de traite dans le pays à partir duquel elles sont venues en Suisse. Si elles ont été maltraitées en Suisse, elles ne peuvent pas faire valoir leurs « droits des victimes ». Le fait de refouler des victimes fait le jeu des auteurs d'actes répréhensibles.

4.5.7 L'abrogation du service militaire obligatoire

Dans une perspective féministe, c'est clair : de nos jours, le service militaire obligatoire ne peut pas être maintenu. Tant ceux qui le rejettent pour des raisons morales que ceux qui voient en lui avant tout un modèle de recrutement inapproprié et injuste pour une armée réduite conformément au mandat reçu considèrent donc l'abandon du service militaire obligatoire comme urgent. Le PS et les Femmes socialistes suisses exigent par conséquent l'abrogation du service militaire obligatoire et l'introduction d'une milice de volontaires.

A-20; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Suppression

"[...] Die SP und die SP Frauen fordern daher die Aufhebung der Wehrpflicht ~~und~~ die Einführung einer Freiwilligenmiliz. "*

***Begründung:** Die SP bekennt sich in ihrem Parteiprogramm zur Abschaffung der Armee. Zudem unterstützt die SP bereits die Initiative zur Abschaffung der Wehrpflicht. Wie eine allfällige Nachfolgeorganisation, welche die wichtigen Teile der Armee übernimmt (wie z.B. der Katastrophenschutz) aussehen soll, ist nicht abschliessend geklärt und sollte mithilfe einer ausführlicheren Debatte diskutiert werden.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

A-21; PS Fribourgeois : Suppression de l'ensemble de l'exigence 4.5.7

***Justification :** Si le débat sur l'abrogation du service militaire doit impérativement tenir compte de l'égalité de genre, il s'agit d'un débat à part entière. Cette position mériterait de figurer dans un autre papier de position, où le sujet serait plus développé et lié à d'autres enjeux, notamment des enjeux budgétaires tels que ceux que nous abordons dans un autre point de cette assemblée du 14.10.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

Motif : Le Comité directeur soutient la demande de suppression A-21. Si la revendication 4.5.7 devait être retenue, le CD soutiendra l'amendement A-20, qui s'appuie sur le positionnement pris sur la l'initiative sur l'obligation de servir. Par ailleurs, au vu des discussions en cours relatives à une armée de milice volontaire, cette question ne peut, ni ne devrait, être tranchée maintenant.

4.5.8 L'intégration accrue et plus paritaire des femmes dans les processus de paix

Sur la base de la résolution 1325 de l'ONU, nous demandons que la Suisse se dote d'une représentation équitable des femmes dans les processus décisionnels touchant à la politique de paix. La participation à droits égaux des femmes doit être une réalité à tous les niveaux de la gestion des conflits et de la promotion de la paix. Également, il faut adopter une perspective soucieuse de l'égalité des sexes lors de la négociation et de la mise en œuvre des accords de paix.

5 CRITIQUE FÉMINISTE À L'ADRESSE DU PS SUISSE

Même au 21^e siècle, notre société présente encore de nombreuses manifestations et caractéristiques, très diverses, du sexisme structurel. Le PS n'est à cet égard pas un îlot. Nous aussi, camarades féminines et camarades masculins, faisons partie de cette société. Et les discriminations (en partie inconscientes) ne s'arrêtent pas devant la porte de notre parti. La stéréotypisation et l'inégalité des critères appliqués aux hommes* et aux femmes* existent aussi au sein du PS. Comme exemple parmi tant d'autres, on peut citer le comportement masculin-dominant lors de la prise de parole à la tribune et à l'occasion d'autres manifestations du parti, internes et externes. Les hommes* demandent plus de temps de parole, interrompent plus souvent leurs interlocuteurs, se réfèrent plus souvent explicitement les uns aux autres et paraissent ainsi plus forts. Cette façon d'agir est perçue comme plutôt positive lorsqu'elle est le fait des hommes*. Autrement dit, les hommes* sont ainsi vus comme des personnes sachant s'imposer et faisant preuve d'assurance. Lorsque des femmes* agissent de la même façon, il n'est pas rare que leur comportement soit interprété comme trop fougueux, voire arrogant ou capricieux. Par ailleurs, il existe encore et toujours de nombreux réseaux masculins de type informel à l'intérieur du parti – des coteries auxquelles les femmes n'ont pas accès.

Au cours des dernières décennies, une sensibilisation à l'inégalité entre femmes* et hommes* a toutefois pris corps à l'intérieur du Parti socialiste. Ainsi, les femmes* représentent dans les fractions du PS actives dans les parlements communaux, cantonaux et nationaux un pourcentage appréciable des membres – même si la répartition est très diverse et que l'on observe aussi des tendances contraires. Les postes au sein des instances exécutives et les fonctions prestigieuses, comme le mandat de conseillère ou de conseiller d'État ou la présidence nationale du parti, ont en revanche, au cours des dernières décennies également, été occupés majoritairement par des hommes et le sont toujours. Même si, au cours des dernières années, il a été possible pour des femmes de se positionner

dans des thématiques telles que les finances, l'économie, l'impôt, la sécurité ou la circulation, ce sont toujours la formation, les questions de genre et la famille qui sont traitées surtout par des femmes, alors que les hommes ont tendance à rester proches des thèmes évoqués ci-dessus – qui ont tendance à être considérés comme étant plus sérieux. Cela a aussi à voir avec la perception publique : les journalistes n'ont souvent même pas l'idée d'aller rencontrer un homme pour parler de politique familiale.

Cette différence dans les choix thématiques n'est pas le simple fait du hasard : elle met plutôt au jour les effets de la socialisation dictée par la différenciation opérée entre les rôles des hommes* et ceux des femmes*. Si le PS a réellement à cœur de transformer la société de telle façon que les femmes* et les hommes* soient placés sur un pied d'égalité, alors il a le devoir de motiver et d'encourager de façon ciblée les femmes* à traiter les questions fiscales et financières et les hommes* à se pencher sur les questions relatives à la famille et sur les questions d'égalité homme-femme. En outre, les questions relatives à la famille et les questions d'égalité homme-femme ne doivent plus être reléguées au second plan, notamment au moment précis où cela apparaît comme opportun pour des raisons tactiques. D'autre part, une politique familiale et de l'égalité libératrice est tout autant importante qu'une condition centrale d'une politique économique progressiste.

Nous, les femmes*, imaginons un socialisme pour lequel l'égalité de tous les sexes ne représente pas seulement une arrière-scène, mais un pilier central de la réflexion politique et de l'action politique. D'autre part, nous voulons une forme de socialisme dans laquelle le sexe lui-même ne soit un critère dominant de définition ou de perception ni dans notre comportement ni dans notre fréquentation des autres personnes, et dans laquelle il ne joue aucun rôle pour les chances de carrière. Pour notre accomplissement politique, le sexe est totalement dépourvu de pertinence : nous voulons que chacune et chacun s'investisse activement selon ses affinités et aptitudes et soit encouragé-e à travailler en conséquence. La solidarité entre les sexes doit représenter une partie essentielle de l'identité socialiste et être vécue à chaque instant. Nous luttons ensemble pour une société de personnes libres.

5.1 Nos exigences « critique féministe à l'adresse du PS Suisse »

5.1.1 Plan d'action pour l'égalité

Nous demandons au PS Suisse que les thèmes de politique en matière d'égalité occupent une place centrale au sein du parti. Nous allons pour cela élaborer, d'ici au milieu de l'année 2018, un plan d'action qui montre par quelles mesures concrètes le parti s'appropriera de ce thème ces prochaines années. Ce plan d'action contiendra aussi des mesures visant à obtenir que les processus de positionnement au sein du PS Suisse soient toujours menés dans une perspective féministe.

A-22; Commission de la politique des genres/Kommission für Geschlechterpolitik (GeschKo) du PS du canton de Zurich, délégué Fabian Molina: Modification/ajout d'un complément

***Neu:** Wir fordern von der SP Schweiz, dass gleichstellungspolitische Themen zum Kernthema werden. Dazu soll bis Mitte 2018 ein Aktionsplan ausgearbeitet werden, der aufzeigt, mit welchen konkreten Massnahmen die Partei sich diesem Thema in den nächsten Jahren annimmt. Dieser etabliert eine sozialdemokratische Geschlechterpolitik, die gemeinsam von Frauen* und Männern* getragen wird, die für gerechte und lebensfreundliche Geschlechterverhältnisse eintreten. Politische Positionierungsprozesse in der SP Schweiz sollen alle Geschlechter einbeziehen.*

***Begründung:** Feminismus geht alle etwas an. Eine feministische Bewegung, die von einem einseitigen Ansatz ausgeht und Männer* nur als Täter und Frauen* nur als Opfer sieht, wird scheitern. Denn die herrschenden Geschlechterverhältnisse schränken sowohl Frauen* wie Männer* in ihren Möglichkeiten ein. Um diese ungerechten Verhältnisse zu überwinden, müssen wir verstehen, wie wir alle an ihrer Aufrechterhaltung beteiligt sind – und einen Ansatz verfolgen, der auch Männer* in den Prozess einbezieht. Diese Analyse leistet das Manifest der SP Frauen* nicht. Aus Sicht der Fachkommission Geschlechterpolitik der SP Kanton Zürich fällt es damit hinter den Stand des Positionspapiers „Für eine fortschrittliche Geschlechterpolitik!“³⁵ zurück, das 2015 an der Delegiertenversammlung der SP Kanton Zürich einstimmig verabschiedet wurde.*

Trotzdem leistet das Positionspapier der SP Frauen einen wertvollen Beitrag, um den sozialdemokratischen Kampf für gerechte Geschlechterverhältnisse inner- und ausserhalb der Partei zu stärken. In diesem Sinne begrüssen wir dieses Manifest als einen Schritt, der feministische Forderungen wieder ins Zentrum der SP Schweiz zurückbringt. Dort gehören sie hin, weil es ohne Geschlechtergerechtigkeit keine soziale Gerechtigkeit geben kann. Und obwohl wir mit der Analyse nicht einverstanden sind, gehen wir im Wesentlichen mit den Forderungen des Manifests einig. Diese Forderungen müssen jetzt in die öffentliche Debatte eingebracht werden, deshalb werden wir auch keinen Rückweisungsantrag stellen. Da der Analyseteil nicht antragsberechtigt ist, werden wir einzig bei den Forderungen an die SP Schweiz die Weiterentwicklung dieses Manifests beantragen. Auf dass es die Privilegien und Kosten von allen Geschlechtern innerhalb der herrschenden Verhältnisse in den Blick nimmt und so auf einer breiteren Basis Ansätze zu deren Überwindung entwickelt.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

5.1.2 Davantage de ressources pour le travail féministe

Nous demandons l'adoption d'une stratégie du personnel fondée sur des mesures appropriées, visant à promouvoir la cause des femmes* de façon ciblée, par exemple au moyen d'un programme de womentoring efficace. Le fait que les femmes* occupent des fonctions à l'intérieur et à l'extérieur du parti – en particulier, également, les prestigieuses – doit apparaître comme une évidence. Pour atteindre cet objectif, nous avons urgemment be-

³⁵ <https://spkantonzh.ch/app/uploads/2017/01/Positionspapier-fuer-eine-fortschrittliche-Geschlechterpolitik-2015.pdf>

soin de plus de ressources financières, entre autres pour le travail de formation à coloration féministe. On peut ainsi proposer des offres de formation de training réservées aux femmes*, par exemple axées en particulier sur la politique économique et financière.

5.1.3 Des études sur les questions qui concernent la politique de l'égalité

Nous demandons que la fraction du PS Suisse finance des études sur les thèmes de la politique de l'égalité. Car nous avons besoin de plus de bases et d'analyses pour pouvoir mettre en œuvre une politique féministe. Il manque souvent des valeurs chiffrées pour quantifier les conséquences des décisions politiques sur les femmes*. Le PS Suisse doit se concentrer davantage sur le gender budgeting.

5.1.4 Dans les instances de direction du parti, les deux sexes doivent être représentés de façon équilibrée

Dans les instances dirigeantes du parti, les femmes* doivent être représentées de manière efficace. En cas de vacance à la présidence de la fraction ou à la présidence du parti, il faudrait faire en sorte que l'un des deux postes soit occupé par une femme*.

A-23; PS Saint-Gall : Reformulation

Neu: «In den Parteiführungsgremien sollen Frauen* angemessen vertreten sein. Sämtliche Parteipräsidien auf nationaler und kantonaler Ebene sollen von einem Co-Präsidium aus je einer Frau* und einem Mann* geführt werden.»

Begründung: Der vorgeschlagene Text beschränkt sich aus unserer Sicht zu stark in dem er nur auf die Ebene der SPS zielt. Wir sind ausserdem der Meinung, dass ein Co-Präsidium für die Parteileitung allerorten anzustreben und mit Vorteilen verbunden ist.

Proposition du Comité directeur : acceptation modifiée

Nouveau: Les femmes* doivent être représentées de façon équilibrée paritaire dans les instances du parti. Cela concerne les instances dirigeantes à tous les niveaux et les instances spécialisées, « thématiques ». À cet égard, il s'agit aussi d'examiner chaque fois la possibilité d'une codirection, comme c'est le cas actuellement au Secrétariat général du PS Suisse ou au sein des différentes présidences des partis cantonaux. En cas de vacance à la présidence de la fraction ou du parti, il faudrait faire en sorte qu'un poste soit occupé par une femme*.

Motif: Pour le Comité directeur, les coprésidences constituent une bonne possibilité de garantir la représentation paritaire des femmes*, mais ce n'est pas la seule. Par conséquent, nous proposons d'une part une plus grande précision et, d'autre part, un resserrement : on doit parler de représentation paritaire et non de représentation équilibrée.

A-24; Steffi Luethi, Simone Leibundgut, Reto Weibel, Sandra Eichenberger, Ruedi Rechsteiner, Kerstin Wenk, Roland Lötscher, Stefan Wittlin, Pascal Pfister: Reformulation/remplacement d'un mot

In den Parteiführungsgremien sollen Frauen angemessen vertreten sein. Bei einer Vakanz im Fraktions- oder Parteipräsidium sollte muss sichergestellt werden, dass eine Position durch eine Frau* eingenommen wird.*

Begründung: *Seit 1971 hatte die SP Schweiz 41 männliche und 5 weibliche Präsidialjahre: Arthur Schmid, Helmut Hubacher, Peter Bodenmann, Ursula Koch, Christiane Brunner, Hans Peter Fehr, Christian Levrat. Die Fraktion hatte seit 1995 3 männliche und 3 weibliche Präsidien: Ursula Hafner, Franco Cavalli, Hildegard Fässler, Ursula Wyss, Andy Tschümperlin+, Roger Nordmann+. Mit Christian Levrat und Andy Tschümperlin (2012 bis 2015), danach Levrat und Roger Nordmann sind sowohl an der Parteispitze wie an der Fraktionsspitze Männer. Das geht unter dem Aspekt „angemessen“ gar nicht. Wenn seit 1971 (Frauenstimm- und Wahlrecht) die SP während 41 Jahren von Männern und bloss während 5 Jahren von Frauen geführt worden ist, wird klar, dass auch hier der angemessenen Vertretung der Geschlechter nicht Rechnung getragen worden ist. Eine Muss-Formulierung ist daher unabdingbar.*

Proposition du Comité directeur : Rejet au profit de l'acceptation moyennant modification de A-23

Motif : Le Comité directeur favorise la formulation figurant dans l'acceptation moyennant modification relative à A-23, car elle englobe tous les niveaux du parti et prend mieux en compte les différentes situations qui se présentent lors de l'élection des instances correspondantes.

5.1.5 Pas d'hommes du PS dans les panels strictement réservés aux hommes

Nous demandons que les socialistes fassent preuve de solidarité avec les femmes* et rejettent les offres des plates-formes concernées. Nous attendons des hommes militant au sein du PS non seulement qu'ils ne tirent pas profit de l'image progressiste du PS en matière de politique d'égalité, mais aussi qu'ils vivent eux-mêmes l'égalité dans leur vie politique au quotidien.

5.1.6 Les discussions menées au sein du parti doivent porter la marque commune des femmes* et des hommes*

Les femmes* ont le droit de se faire entendre et de participer aux discussions. Cela nécessite entre autres des modèles et une bonne culture de discussion. Pour y arriver, la responsabilité est en main du parti entier, de sa direction jusqu'à ses membres. Pour déterminer si l'espace discursif, au sein du PS, est aménagé de façon égalitaire et, si tel n'est pas le cas, pouvoir le cas échéant prendre des mesures, nous demandons que l'Assemblée des délégué-e-s du PS (et le Congrès) crée (-nt) dès à présent, sous une forme appropriée, un protocole de gender watch.

A-25; Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Reformulation d'une phrase

“Frauen haben das Recht, sich zu melden und sich in die Diskussion einzumischen. Es soll gefördert werden, dass Frauen* sich aktiv in Diskussionen einbringen. [...]“*

Begründung: Die ursprüngliche Formulierung wirkt so, als ob Frauen bis anhin nicht das Recht haben, sich in Diskussionen einzubringen.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

A-26; Steffi Luethi, Simone Leibundgut, Reto Weibel, Sandra Eichenberger, Ruedi Rechsteiner, Kerstin Wenk, Roland Lötscher, Stefan Wittlin, Pascal Pfister: Reformulation de la dernière phrase

Frauen haben das Recht, sich zu melden und sich in die Diskussion einzumischen. Dazu braucht es neben Vorbildern den nötigen Raum und geeignete Strukturen. Es liegt in der Verantwortung der gesamten Partei. Ab sofort werden deshalb an den Delegiertenversammlungen und Parteitag Gender-Watch-Protokolle mit Wortmeldungen und Redezeiten erstellt. Sie bilden die Grundlage, um Massnahmen ergreifen können, wie zum Beispiel das Reisverschlussprinzip, bei welchem Wortmeldungen zwischen Frau/Mann abwechseln.*

Begründung: Basel-Stadt kann hierbei auf gute Erfahrungen zurückgreifen. So wurden vor einigen Jahren Gender-Watch-Protokolle, aufgrund dessen das Reisverschlussprinzip eingeführt wurde. Seither gibt es viel selbstverständlicher von beiden Geschlechtern Wortmeldungen.

Proposition du Comité directeur : acceptation

5.1.7 La prise en charge des enfants lors des Assemblées des délégué-e-s et des Congrès du PS

Pour donner la possibilité aux personnes devant assumer des tâches de prise en charge de s'engager elles aussi au sein du parti, nous devons proposer un service de garde des enfants lors des grandes manifestations du PS, de même que lors des Congrès.

5.1.8 Une langue non sexiste

Au sein du PS, en matière de communication, l'utilisation d'une langue non sexiste est obligatoire. Si des requêtes ne répondent pas à ce principe, elles doivent être corrigées ou renvoyées à ses auteur-e-s* avec une remarque à ce sujet.

A-27 ; Femmes* socialistes neuchâteloise

Nous demandons que le manifeste soit complété par un résumé qui comprendra les principaux points de revendications afin de pouvoir bien communiquer à l'extérieur de manière synthétique.

***Motif :** Le travail de fond effectué dans ce manifeste est très complet et reconnu, mais il ne permet pas, en l'état de l'utiliser pour nos actions politiques de premier contact. Nous avons besoin de balises, sur lesquelles se reposer pour communiquer plus clairement et rapidement. Cette demande de synthèse ne remet pas en cause la qualité du Manifeste qui doit rester la référence pour l'approfondissement des questions soulevées et qui doit permettre d'aller plus loin dans l'échange et la persuasion. Ce résumé pourrait être présenté sous différentes formes, différents supports tels que des flyers.*

Proposition du Comité directeur : acceptation

Proposition du Comité directeur concernant le vote final sur le papier de position des Femmes* socialistes suisses : acceptation et, simultanément, remaniement linguistique du chapitre 5 après « toilettage » du contenu par l'AD. Le but de cette discussion est que le manifeste devienne un papier de position du PS Suisse. Il faut donc reformuler avec cohérence des bouts de phrase comme « Nous exigeons du PS Suisse... » et le titre du chapitre 5 doit être « Autocritique féministe – nous pouvons encore nous améliorer ».